



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>fin</i>)	
Discours de M. Alarcón (Cuba)	639
Discours de M. Ghorra (Liban)	645
Discours de M. Kikhia (République arabe libyenne)	649
Discours de M. Rahal (Algérie)	655

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

En l'absence du Président, M. Florin (République démocratique allemande), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*fin*)

1. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est une joie pour tous que de saluer l'élection unanime de M. Amerasinghe à la présidence de l'Assemblée générale. Sa grande expérience, ses qualités bien connues de diplomate et son attachement aux idéals de l'Organisation des Nations Unies font de son élection un acte de simple justice. Cette élection est en outre une expression de reconnaissance au Gouvernement et au peuple de Sri Lanka qui, sous la direction de Mme Sirimavo Bandaranaike, militent de façon exemplaire pour la lutte des pays non alignés afin d'édifier un ordre nouveau dans les relations internationales, fondé sur l'indépendance et l'égalité. Ma délégation est particulièrement heureuse de féliciter M. Amerasinghe en raison des rapports fraternels qui existent entre Cuba et Sri Lanka et de l'amitié qui a marqué nos liens avec lui pendant de nombreuses années de travail fructueux à l'Organisation des Nations Unies.

2. Nous exprimons nos félicitations au Gouvernement de la République des Seychelles, qui vient d'accéder à l'indépendance et qui est maintenant un nouveau Membre de l'Organisation. Ces deux faits constituent un hommage à la lutte mondiale contre le colonialisme et marquent, une fois de plus, le caractère inévitable du processus de décolonisation à l'échelle universelle.

3. En saluant la venue ici des Seychelles, nous devons exprimer nos protestations devant l'exclusion de la République populaire d'Angola et de la République socialiste du Viet Nam. Ces deux Etats, membres du mouvement des pays non alignés et de son bureau de coordination, sont entrés dans diverses organisations internationales et ont établi des relations normales avec la quasi-totalité des membres de la communauté internationale. Leur admission à notre organisation est appuyée, de façon quasi unanime,

par les pays de toutes les régions et régimes socio-politiques. Si l'Angola et le Viet-Nam ne sont pas aujourd'hui parmi nous, cela est dû exclusivement à l'opposition gauche, irresponsable et obstinée du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui semble faire reposer sa politique extérieure sur le caprice et l'arbitraire.

4. L'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée a été marquée par des progrès et des victoires dans la lutte des peuples contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme.

5. Au cours de cette étape, en même temps que les réussites acquises par les pays socialistes et les forces qui luttent pour la paix, nous constatons les victoires historiques des peuples; au Viet Nam, réuni sous la bannière du socialisme; au Laos, où a été établie la République démocratique populaire, et au Kampuchea. Nous avons vu aussi le triomphe du mouvement de libération des anciennes colonies portugaises, notamment la défaite des racistes sud-africains en Angola, dont les conséquences positives ont donné un élan décisif à la lutte de la libération en Afrique australe, et la poursuite du processus de détente en Europe.

6. Toutes ces réussites indiquent une tendance prédominante dans les relations internationales, favorable à la cause de la paix, de l'indépendance et du progrès. Pourtant, en même temps que ces facteurs encourageants, nous avons vu persister les tendances qui poussent à la guerre et à l'agression, tandis que les partisans du recours à la force dans les relations internationales continuent de menacer le processus de détente, qui n'est pas encore devenu irréversible ni universel. Il n'est pas difficile de constater que les forces de l'impérialisme et de la réaction continuent de s'entêter à modifier le cours des événements et à réprimer les peuples pour enrayer ou faire changer le cours du processus de libération et attaquer les gouvernements progressistes. Nous vivons une situation dans laquelle les forces du progrès et celles qui essaient de changer la marche de l'histoire sont engagées dans une lutte décisive et s'opposent avec acharnement. C'est cet antagonisme qui est l'essence même de la conjoncture internationale d'aujourd'hui. Pour renforcer la paix et pour établir un ordre de rapports qui soit conforme aux principes et objectifs de la Charte, il est indispensable de maintenir l'effort unifié des pays socialistes, des non-alignés et de tous ceux qui désirent voir naître une véritable coopération internationale. Cet effort doit se fonder simultanément sur trois plans : consolider, étendre et rendre irréversible le processus de la détente internationale; parvenir à des accords réels dans la recherche du désarmement général et complet; adopter des mesures en vue d'éliminer totalement et rapidement le colonialisme et le racisme, sous toutes leurs formes et manifestations, et d'assurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, et pousser à l'établisse-

ment d'un nouvel ordre économique international. La cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à Colombo au mois d'août dernier, représente une contribution réelle à cette entreprise universelle. La Conférence a servi à ratifier l'orientation anti-impérialiste et anticolonialiste du mouvement des non-alignés et sa décision de renforcer la coopération avec les autres Etats et forces progressistes épris de paix.

7. Le panorama africain, au moment où commence la présente session de l'Assemblée, a connu un changement radical. La lutte héroïque et ferme des mouvements de libération a abouti à l'effondrement du colonialisme portugais et à l'accession à l'indépendance de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe et de l'Angola. Les régimes racistes du cône sud de l'Afrique se trouvent au pied du mur du fait de l'élan impétueux du processus de libération. Devant cette situation différente, les impérialistes, colonialistes et racistes ont inventé une stratégie nouvelle, à la fois plus brutale et agressive, plus subtile et insidieuse. D'une part, ils ont organisé la plus éhontée des agressions militaires contre l'Angola indépendant; ils ont envahi son territoire et commis contre son noble peuple toutes sortes de crimes, d'abominations et d'outrages. D'autre part, les diplomates et les théoriciens de l'impérialisme, déconcertés devant l'image d'une Afrique qui se tenait debout et repoussait fermement ses agresseurs, ont commencé à s'intéresser de manière inusitée à ce continent, s'efforçant, par la démagogie, la tromperie et la manipulation de collaborateurs dociles, de leurrer leurs peuples et de diffuser des formes trompeuses de "solution" aux graves problèmes qui existent, leur dessein véritable étant de semer la division au sein des forces anticolonialistes et de perpétuer la suprématie raciste dans le continent.

8. Aujourd'hui encore continue ce double jeu qui combine les blandices et le garrot, l'astuce des professeurs et la baïonnette des mercenaires. Tandis que M. Kissinger parcourt, rapide, les régions du monde qu'il vient à peine de découvrir, ses collègues de la Central Intelligence Agency et du Pentagone continuent de tramer des plans d'agression contre la République populaire d'Angola et ne cessent de favoriser des conjurations contre les Etats progressistes d'Afrique. En même temps que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis s'abandonne à des élucubrations avec MM. Vorster et Smith pour fabriquer des formules magiques destinées à perpétuer, pudiquement cachés par les inventions du dernier moment, l'*apartheid* et l'oppression blanche, les sbires de Pretoria assassinent les enfants de Soweto et la soldatesque de Salisbury bombarde le territoire du Mozambique et anéantit des camps de réfugiés.

9. Ils se trompent ceux qui croient si maladroitement bernier des peuples qu'ils ont subjugués pendant des siècles et qu'ils ont tondus ras. Ils seront bien déçus si, dominés par l'arrogance qui fait qu'ils se croient capables de répéter avec succès les pratiques trompeuses des premiers navigateurs européens, ils prétendent se présenter comme libérateurs à ceux qu'ils oppriment et comme amis devant leurs victimes.

10. Il n'y a pas eu, il n'y a pas, il n'y aura jamais de conciliation entre l'opresseur et les opprimés, entre la victime et ses bourreaux. N'oublions pas que si, aujourd'hui,

d'hui, ceux qui soutenaient le colonialisme et le racisme s'essayaient à des manoeuvres destinées à négocier avec ceux qui les avaient combattus dans les circonstances les plus dures et pendant de longues années, cela est dû tout justement à l'efficacité de la lutte, aux succès conquis par les mouvements de libération dans leur lutte difficile et toute d'abnégation. La communauté internationale ne doit approuver aucune action qui puisse affecter les mouvements de libération ou les affaiblir dans leur entreprise. Ce qui est juste et logique à cette heure décisive, c'est de redoubler d'efforts résolument, sur le plan politique, moral et matériel, pour appuyer les mouvements de libération africains, pour accélérer la chute des régimes colonialistes et racistes avec lesquels il n'est point légitime de transiger et cela jusqu'à ce que la cause de la liberté et de l'indépendance connaisse un triomphe complet sur tout le continent.

11. L'Assemblée générale doit renouveler son engagement solidaire avec la lutte des peuples africains pour l'indépendance, la liberté et l'égalité raciale. Il faut, à ce propos, condamner avec la plus vive énergie les manoeuvres du régime de Pretoria destinées à perpétuer l'oppression en Namibie. Les intentions trompeuses racistes exprimées aux "conversations constitutionnelles" frauduleuses de Windhoek doivent être catégoriquement repoussées. La seule solution pacifique à cette question consiste en un transfert de tous les pouvoirs au peuple namibien représenté par son mouvement de libération nationale qui est la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Cette organisation a fait connaître sa volonté de contribuer à une solution pacifique si l'on accepte ses propositions de conversations directes qui auraient lieu uniquement entre la SWAPO et l'Afrique du Sud. Ces conversations auront pour seul objet de mettre un terme à la domination coloniale en Namibie; elles ne doivent pas faire partie des conversations antérieures avec des groupes tribaux et doivent être précédées de la mise en liberté sans condition de tous les détenus politiques et, enfin, il faut que soit annoncé un cessez-le-feu et que l'on reconnaisse l'armée de la SWAPO.

12. L'adoption de mesures efficaces par les Nations Unies pour expulser l'Afrique du Sud de Namibie est d'une urgence absolue puisque Pretoria s'est moqué systématiquement de toutes les résolutions et décisions de la communauté internationale et a utilisé et continue d'utiliser le territoire de la Namibie comme base d'agression contre les pays africains. L'invasion, l'an dernier, de la République populaire d'Angola, qui s'est achevée sur la défaite la plus humiliante et la plus décisive qui ait jamais été infligée aux racistes, à leurs mercenaires et à leurs tuteurs impérialistes, a appelé l'attention du monde sur le fait que la menace à la paix internationale s'exprime dans la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie. Aujourd'hui, tandis que siège l'Assemblée générale, le régime sud-africain a des dizaines de milliers de soldats près des frontières de l'Angola. Il continue la fortification de la zone septentrionale de la Namibie et il se livre sans cesse à des attaques et à des actes de provocation contre le territoire de l'Angola.

13. La situation au Zimbabwe exige une attention soutenue de tous les pays et de toutes les forces progressistes. Encouragé par le triomphe de l'Angola et par le progrès de la révolution du Mozambique, le mouvement de libération révèle une vitalité croissante et mène sa lutte de façon toujours plus efficace, toujours plus victorieuse, contre la

bande de Ian Smith et ses associés impérialistes. Dans ce contexte d'effondrement imminent du régime de Salisbury, M. Kissinger a décidé de se livrer à son récent safari bien suspect. L'objet de son voyage est on ne peut plus évident. Représentant les grands monopoles nord-américains — qui sont les principaux bénéficiaires de la surexploitation des peuples de l'Afrique australe et, partant, les plus intéressés à perpétuer le *statu quo* dans la région —, le chef de la diplomatie des Etats-Unis essaie aujourd'hui de servir de vecteur à une manœuvre nouvelle destinée à sauver l'essence même du régime raciste et colonialiste imposé aux masses du Zimbabwe. Le sens général de ses propositions — qu'il a répétées récemment, en cette assemblée — est d'essayer de gagner du temps pour la minorité raciste et d'attiser la division des secteurs nationalistes, tout en s'efforçant de suspendre les sanctions contre le régime illégal et organiser l'invasion massive de capitaux étrangers, nord-américains surtout, qui viendraient renforcer la domination blanche.

14. Les propositions de M. Kissinger doivent être repoussées. Elles nous font bien voir la nécessité de renforcer la pleine solidarité avec les véritables combattants du Zimbabwe dans une lutte que, les armes à la main, ils continuent de faire progresser et qui, un jour ou l'autre inévitablement, les mènera à une victoire totale.

15. N'oublions pas qu'un interlocuteur clef dans les récents voyages de M. Kissinger a été le chef du régime raciste de Pretoria. Cela n'a rien d'étonnant si l'on pense que l'un des mobiles stratégiques des manœuvres actuelles de l'impérialisme en Afrique est la protection du système d'oppression et de discrimination qu'impose à des millions d'Africains le gouvernement que dirige M. Vorster. Quels que puissent être les triomphes obtenus par le mouvement de libération africain, quelque nombreuses que soient les réussites acquises en présence du colonialisme traditionnel, rien ne saura nous faire oublier que l'Afrique ne sera pas entièrement libre, aucun pays africain ne pourra affirmer son indépendance et sa souveraineté, aucun peuple africain ne pourra vivre dans la paix et dans la sécurité aussi longtemps que demeurera en Afrique du Sud le système inique de l'*apartheid*. Parce que là-bas, à la pointe méridionale du continent, se trouve un cancer qui a tendance à dévorer tous les peuples africains, là-bas survivent les formes les plus brutales et les plus répugnantes d'exploitation de l'être humain, là-bas subsiste la manifestation la plus crue de tout ce que le colonialisme et le racisme ont eu d'inhumain, de répugnant et de pourri contre les peuples du tiers monde.

16. La lutte du peuple sud-africain contre l'*apartheid* acquiert donc une importance qui dépasse les limites du continent. Le monde entier doit rendre hommage aux travailleurs, aux étudiants et aux patriotes sud-africains qui, dans tous les coins du territoire raciste, ont fait entendre, de façon héroïque et décidée, leur protestation, ont démasqué l'essence brutalement répressive du régime de Vorster et démontré que les masses africaines ne sont pas disposées à vivre en pleine oppression raciale. L'Assemblée générale doit adopter des mesures énergiques et efficaces contre l'*apartheid* pour appuyer la lutte du peuple sud-africain et repousser de façon catégorique la politique de "bantoustanisation" et de répression de la bande de Vorster.

17. L'action anticoloniale doit être logique et englober toutes les régions du monde où l'on refuse encore aux peuples l'exercice de leurs droits nationaux. Nous renouvelons ici l'expression de notre appui pour la lutte du peuple de ce qu'il est convenu d'appeler la Somalie française (Djibouti), du Sahara occidental, du Timor oriental, de Belize et de Porto Rico, et de tout autre territoire qui se trouve encore soumis au colonialisme.

18. Il faut que soient résolus les problèmes nés de la domination coloniale et qui lèsent la souveraineté et l'intégrité territoriale d'Etats souverains. Nous réaffirmons, à ce propos, notre appui au peuple et au Gouvernement des Comores dans leur juste revendication de l'île de Mayotte, partie intégrante et inséparable du territoire comorien, et à la légitime aspiration de la République Argentine de récupérer les îles Malvinas.

19. Il est indispensable que disparaissent les séquelles de la politique agressive impérialiste qui pèsent encore sur plusieurs Etats et affectent des millions d'êtres humains. Il faut couronner la victoire du Viet Nam par une prompt admission à l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement nord-américain doit, en outre, tenir la promesse faite lors de la signature de l'Accord de Paris¹ de contribuer à guérir les blessures de la guerre qu'il a imposée à ce noble peuple. La communauté internationale a une dette d'honneur envers les peuples d'Indochine, qui ont su défendre avec courage le droit de tous et ont forgé librement leur destin en présence de l'agression la plus féroce; cela nous oblige à leur accorder la coopération nécessaire à la reconstruction nationale.

20. Ce qu'il est convenu d'appeler la question de Corée ne sera résolue que par le retrait total des troupes nord-américaines de la Corée du Sud, la dissolution du Commandement des Nations Unies et la cessation de l'ingérence extérieure dans les affaires du peuple coréen. C'est ainsi seulement que l'on pourra parvenir à une réunification pacifique et indépendante de la nation coréenne. Ma délégation rappelle son appui aux efforts du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à cette fin.

21. La crise du Moyen-Orient continue d'exercer son influence sur l'activité de notre organisation. Cette crise ne trouvera de solution qu'à partir du principe du retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés depuis juin 1967 et le respect absolu des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Le moment semble opportun pour convoquer, à Genève, la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle l'Organisation de libération de la Palestine devrait participer sur un pied d'égalité avec les autres parties intéressées au conflit. Ma délégation a joué un rôle actif dans les travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont elle appuie les recommandations [voir A/31/31] qui, à son avis, sont de nature à ouvrir la voie à une solution de ce problème aigu. Les événements tragiques du Liban émeuvent l'opinion publique internationale. Ma délégation réaffirme son appui pour l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban et pour le droit de son peuple à prendre lui-même et sans violence des décisions sur les problèmes

¹ Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet Nam, signé à Paris le 27 janvier 1973.

que connaît son pays. Il faut d'urgence que cesse la lutte qui se poursuit entre Arabes d'une tranchée à l'autre et qui prive les Palestiniens de leur centre de résistance contre leur ennemi commun. La poursuite de la lutte au Liban contribue à renforcer l'agression sioniste et les intentions des alliés impérialistes du sionisme dans la région.

22. Chypre reste victime d'une agression intolérable, dont l'expression est l'occupation d'une grande partie de son territoire par des troupes étrangères. Nous exigeons, une fois de plus, le retrait complet et sans conditions de ces troupes et le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, Membre loyal de l'Organisation et membre fondateur du mouvement des pays non alignés. Les problèmes qui peuvent exister entre les communautés chypriotes ne trouveront de solution satisfaisante que sur la base du strict respect des principes de non-intervention et d'égalité souveraine des Etats, principes tout aussi valables à l'égard de Chypre qu'à l'égard de tout autre membre de la communauté des nations. En réitérant notre solidarité avec le Gouvernement de l'archevêque Makarios, seule autorité légitime de l'île, ma délégation demande instamment à l'Assemblée d'adopter des décisions efficaces pour qu'il soit mis fin à l'agression, pour que soit allégé le drame qui afflige des milliers de réfugiés en ce pays et pour que reviennent la paix et la justice.

23. Les peuples ont salué le processus de détente qui favorise la consolidation de la paix mondiale, tant désirée par l'humanité. Ce processus de détente, nous le répétons, doit être renforcé pour devenir irréversible et universel. Il faut pour cela que soient adoptées des mesures efficaces en vue d'une prompt élimination du colonialisme et pour assurer le respect des droits de tous les Etats, grands ou petits. Une importante contribution à la cause de la paix serait de faire des progrès concrets dans le domaine du désarmement. A ce propos, nous réaffirmons notre appui à l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement. Nous réaffirmons également notre appui à des négociations en vue de parvenir à des mesures efficaces et strictes pour l'interdiction totale de la mise au point, de la production et du stockage d'armes chimiques. Parmi les mesures de désarmement, nous accordons une importance prioritaire à l'élimination des bases étrangères que les impérialistes et les colonialistes continuent de disséminer sur la planète contre la volonté des peuples. A ce propos, nous exigeons à nouveau du Gouvernement des Etats-Unis qu'il rende à Cuba la portion du territoire national qu'il usurpe dans la région de Guantanamo. Tout aussi nécessaire pour la sécurité et la paix des peuples des Antilles est le démantèlement des bases nord-américaines installées à Porto Rico et au Panama.

24. La proposition soumise à l'Assemblée par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, le camarade André A. Gromyko, au sujet de la conclusion d'un traité qui interdirait le recours à la force dans les relations internationales [A/31/243], est une preuve de plus de l'attitude constructive du Gouvernement soviétique et de son désir d'améliorer l'atmosphère internationale. Bannir l'emploi de la force dans les relations internationales, c'est l'aspiration et l'intérêt de tous les peuples du monde, et c'est pourquoi nous comptons que cette proposition recevra l'appui enthousiaste de l'Assemblée générale.

25. En cette année de commémoration du cent cinquantième anniversaire du Congrès amphictyonique de Panama, les peuples d'Amérique latine et des Antilles se trouvent pris dans une lutte décisive pour la sauvegarde de l'indépendance qu'ils ont conquise au prix de tant de sacrifices. L'histoire les a placés à un carrefour où la cause de la liberté exige aujourd'hui des Latino-Américains la même volonté de combattre, la même conception d'une stratégie appropriée, la même foi et le même attachement à la solidarité que leur avait inculqués Simón Bolívar.

26. Les mesures de défense de la souveraineté nationale adoptées par certains pays d'Amérique latine, la lutte grandissante de nos peuples pour recouvrer leurs richesses naturelles, la ferme revendication par le Panama de ses droits souverains sur la zone du canal, ainsi que l'activité politique internationale du Gouvernement mexicain ont permis à l'Amérique latine de prendre part à la lutte globale que mènent les peuples du tiers monde pour instaurer un nouvel ordre international fondé sur l'équité et le respect des droits de tous les peuples.

27. Ces dernières années, l'Amérique latine a été à l'origine de quelques instruments susceptibles de défendre ses intérêts nationaux et de renforcer la coopération latino-américaine. L'établissement du Système économique latino-américain, la compagnie de navigation multinationale des Caraïbes et du Groupe des pays latino-américains et des Caraïbes exportateurs de sucre, en constituent les exemples les plus notables.

28. Les peuples de l'Amérique latine et des Antilles, toutefois, se trouvent face à l'offensive de l'impérialisme nord-américain, qui aspire à réduire les progrès accomplis ces dernières années et à raffermir leur domination dans la région.

29. L'impérialisme nord-américain essaie d'étendre, sur la carte du continent, des régimes autoritaires et serviles comme celui qui a été établi au Chili le 11 septembre 1973. L'Amérique latine, aujourd'hui, fait face à la menace d'un fascisme dominateur de Washington, qui applique ses mesures de répression bien au-delà des frontières nationales et se livre au crime, à la torture et à la persécution, au mépris de toute limite géographique ou humanitaire. Le risque que représente pour les intérêts de tous les peuples un tel phénomène se conçoit clairement si l'on songe aux liens toujours plus étroits qui unissent Pretoria et les régimes du Chili, de l'Uruguay, du Paraguay et d'autres pays sud-américains avec lesquels les gouvernements de l'*apartheid* cherchent à établir une alliance stratégique concrète.

30. La communauté internationale doit accorder tout son appui aux combattants latino-américains qui résistent à la répression de ces régimes dictatoriaux. L'Assemblée générale aura l'occasion de le faire lorsqu'elle examinera le rapport du Groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation des droits de l'homme au Chili, créé par la Commission des droits de l'homme, qui s'est occupé de la situation au Chili [A/31/253, annexe]. Les données accumulées par le Groupe de travail constituent un réquisitoire sévère contre ceux qui, mis au pouvoir à la suite de l'intervention impérialiste, ont déchaîné sur le peuple chilien la plus brutale des répressions, la terreur la plus effrénée. De vastes secteurs de la société chilienne exigent

une action internationale efficace pour mettre fin aux crimes et aux abominations de la bande de Pinochet. Une telle action est particulièrement urgente si l'on songe que les agents d'un régime chilien, traumatisés par l'isolement interne total et une critique internationale vigoureuse, vont jusqu'à porter leurs crimes au-delà de leurs frontières. L'assassinat à Washington, il y a à peine 15 jours, de l'ancien Ministre des affaires étrangères du Chili, Orlando Letelier, ne fait que le confirmer. Sa mort, comme celle de milliers de Chiliens victimes de la terreur fasciste, sera bientôt vengée quand le peuple chilien retrouvera cette liberté pour laquelle il lutte avec héroïsme. Mais aujourd'hui, la communauté internationale doit prendre des mesures énergiques contre tous ceux qui ont fait de la terreur et du crime la norme de la politique officielle.

31. La lutte des peuples latino-américains n'est pas facile, mais il ne sera pas facile non plus d'endiguer cette marche obstinée vers la liberté.

32. La Guyane et la Jamaïque poursuivent vaillamment une politique destinée à leur assurer la souveraineté nationale et procèdent à d'importantes réformes économiques et sociales pour apporter aux masses laborieuses justice et bien-être. Pour lutter contre ces deux processus, l'impérialisme et la réaction internationale favorisent la conspiration, le sabotage économique et la propagande hostile et, dans le cas de la Guyane, profèrent des menaces contre son intégrité territoriale. Animée de sentiments profonds de fraternité et des souvenirs d'une expérience coloniale partagée pendant des siècles, Cuba se déclare une fois de plus solidaire des peuples et des Gouvernements de la Guyane et de la Jamaïque dans leurs efforts pour consolider et défendre leur indépendance nationale et mener à bien les réformes sociales qui libéreront définitivement leurs peuples de la servitude passée et de l'oppression.

33. Ces deux pays sont à la tête d'un profond mouvement de renouvellement qui se manifeste dans toute la région des Antilles.

34. Il est donc indispensable de mobiliser l'opinion internationale en faveur du strict respect des droits des peuples antillais. Il appartient aujourd'hui à ces peuples, victimes au cours des siècles des méfaits des puissances colonialistes et impérialistes, de choisir librement leur destin, sans ingérence étrangère. C'est pourquoi ils exigent aujourd'hui, avant tout, le respect le plus strict de l'indépendance, de la souveraineté, de l'autonomie et de l'intégrité territoriale de la Guyane et de la Jamaïque et des autres Etats de la région. Il faut également qu'une action internationale efficace mette fin une fois pour toutes à toute manifestation du colonialisme dans les Antilles et appuie notamment la lutte des peuples de Porto Rico et de Belize pour leur indépendance nationale et le respect plein et entier de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles.

35. Tous les peuples de la région font leur la cause du Panama. Voilà pourquoi je suis heureux de réaffirmer que mon gouvernement appuie la juste demande du Panama, qui souhaite exercer pleinement la souveraineté sur le canal et la zone du canal, et que nous sommes solidaires du Gouvernement du général Omar Torrijos dans sa ferme défense de la souveraineté nationale panaméenne.

36. Cuba confirme sa pleine solidarité avec le peuple portoricain dans sa lutte pour l'indépendance. Malgré l'opposition obstinée de la Puissance administrante, la communauté internationale exprime, avec une fermeté sans cesse accrue, son désir de voir Porto Rico exercer ses droits nationaux sacrés. Récemment, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a adopté par consensus une décision qui réaffirme le droit inaliénable de ce peuple à l'autodétermination et à l'indépendance, rappelle les décisions antérieures du Comité, prend acte des décisions adoptées à cet égard par les pays non alignés aux conférences de Colombo et de Lima et décide de poursuivre l'examen de la question l'année prochaine afin d'envisager les mesures appropriées². Ma délégation estime qu'il s'agit là d'une décision positive qui permettra au Comité, l'année prochaine, de progresser vers l'adoption de décisions justes, capables de contribuer à la libération du peuple portoricain. Nous répétons, quant à nous, que nous continuerons de lui apporter notre appui solidaire dans sa juste lutte pour l'indépendance.

37. La position de Cuba à cet égard, nous l'avons dit souvent, est conforme à notre politique de principes et ne saurait donc être modifiée.

38. Les problèmes économiques ont suscité une vive attention au cours de cette discussion générale. On y voit l'expression de la préoccupation croissante des pays en développement devant une situation qui exige des mesures énergiques et efficaces si l'on veut véritablement établir un ordre de relations qui favorise la paix et se fonde sur la coopération. La crise économique actuelle pèse chaque jour plus lourdement sur les peuples du tiers monde. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] demeureront lettre morte si la majorité des pays capitalistes développés ne font pas preuve d'une véritable volonté de modifier la structure de l'économie et du commerce mondiaux, comme l'exigent d'une façon absolue et croissante l'ensemble des pays qui constituent le Groupe dit des Soixante-Dix-Sept. Cependant, le processus inflationniste se poursuit et le monde capitaliste en fait sentir les conséquences aux pays sous-développés, qui ne reçoivent pas un prix suffisamment rémunérateur pour leurs produits d'exportation, ni ne trouvent de conditions favorables pour le développement de leur commerce. Il est impératif que les pays en développement renforcent leur unité pour exiger des changements radicaux mettant fin à l'échange inégal et au poids considérable de la dette extérieure — qui affecte nombre d'Etats —, et permettant de favoriser un transfert net des ressources au développement.

39. Une importante contribution à cette unité et au développement des pays sous-développés résiderait dans l'adoption, par les pays producteurs de pétrole, d'une stratégie de coopération réelle avec les autres pays en développement.

40. L'année écoulée a été pour le peuple cubain une année de travail intensif et fécond. Ayant commencé peu après que le premier Congrès du parti communiste cubain offre

² Voir document A/AC.109/PV.1051, p. 2 et 3.

l'occasion d'un profond examen de la situation nationale ayant permis d'établir les bases de la restructuration et de l'institutionnalisation de l'Etat socialiste, de tracer les grandes lignes du premier plan quinquennal, d'approuver un nouveau système pour la direction de l'économie, et de prendre des décisions d'une importance majeure sur l'orientation future de la société cubaine, cette année a été orientée principalement vers l'application, avec confiance et enthousiasme dans l'avenir, des conclusions de l'analyse profonde et rigoureuse à laquelle se sont livrés les communistes cubains. Notre peuple tout entier s'est attelé à cette tâche avec amour, avec dévouement, avec constance. En février dernier, il a adopté, avec un large appui plébiscitaire, la nouvelle constitution socialiste qui consacre la victoire remportée par notre classe ouvrière et notre peuple depuis la révolution de janvier 1959 et garantit son institutionnalisation définitive.

41. Afin d'établir des mécanismes véritablement et profondément démocratiques, devant permettre au peuple de gouverner, de prendre les décisions et de surveiller de façon permanente la gestion de l'Etat à tous les niveaux, des élections ont eu lieu il y a quelques jours dans l'ensemble du pays, au cours desquelles, grâce au suffrage libre, secret et direct, le peuple a choisi ses représentants. Ce processus aura son terme le 2 décembre avec l'établissement de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire et la constitution des organes principaux de l'Etat et du gouvernement.

42. Cette étape coïncidera avec le vingtième anniversaire de l'un des événements les plus importants de l'histoire de Cuba : le débarquement de Fidel Castro et d'une poignée de héros sur les plages de la partie orientale de Cuba pour entamer la dernière étape de la lutte armée qui devait balayer la tyrannie de Batista et mener à la libération définitive de la patrie.

43. Il y a 20 ans, Cuba était l'exemple du degré de domination, de misère, de corruption et de despotisme où l'impérialisme nord-américain avait mené nos peuples. Cuba était opprimée par une bande de militaires corrompus et sanguinaires qui, hommes de paille des intérêts yankees, avaient instauré un régime de brutalité et de terreur. La lutte pour éliminer cette bande devait coûter à mon peuple 20 000 martyrs, dont le souvenir est encore vivace dans le coeur et la mémoire de tous les Cubains et dont l'exemple nous inspire dans notre résolution révolutionnaire.

44. Ces années ont été dures, pénibles, inoubliables. Mais c'est pendant ces années qu'a été forgée l'avant-garde aguerrie qui devait mener victorieusement le peuple cubain vers le socialisme, qui, pour la première fois, est devenu une réalité triomphante dans cet hémisphère occidental.

45. Vingt ans plus tard, dans ce même archipel cubain transformé radicalement par la révolution, nous voyons surgir une réalité qui est un hommage éternel aux combattants de *Granma*. En un laps de temps historique très bref, la révolution a éliminé complètement l'analphabétisme, le chômage, la misère, la discrimination raciale, l'insalubrité et tous les fléaux sociaux du passé. Elle a redonné dignité et souveraineté à la patrie, qui avance d'un pas ferme sur la voie du développement économique. Pour chacun des martyrs révolutionnaires, il y a aujourd'hui des centaines de

Cubains qui, pour la première fois, ont vu s'ouvrir la possibilité d'étudier dans les universités du pays. Nous avons des dizaines de centres scolaires nouveaux où tous les enfants cubains peuvent étudier. Nous avons des dizaines d'hôpitaux qui garantissent à tous les citoyens les soins médicaux nécessaires. Nous avons des centaines de nouvelles constructions sociales et des logements qui assurent aux masses un bien-être jamais connu auparavant. Nous avons des milliers d'emplois de toutes sortes, qui ont modifié intégralement l'image retardataire et féodale de nos campagnes d'il y a 20 ans. Chacun de nos martyrs renaît dans l'effort constant de neuf millions et demi de Cubains qui travaillent fermement à l'édification de la nouvelle société. Ces martyrs renaissent dans chaque tâche accomplie, dans chaque nouvelle oeuvre menée à bien et dans chaque effort réussi.

46. Nous faisons pourtant face à des difficultés réelles qui affecteront nos plans de développement économique. Des facteurs extérieurs, indépendants de notre volonté, imposeront à notre peuple des sacrifices nouveaux, qu'il saura consentir grâce à sa conscience révolutionnaire indomptable.

47. Ces facteurs extérieurs sont l'effondrement des prix du sucre sur le marché mondial, qui a fait descendre le pouvoir d'acquisition de ce produit à des niveaux qui, dans les meilleurs des cas, rappellent ceux qui existaient lors de la grande crise de 1931 et 1932; la hausse persistante du prix de nombreux biens d'équipement, machines et matières premières que nous devons importer avec les devises acquises avec notre sucre dont la valeur a baissé; une grave sécheresse qui a affecté considérablement les provinces orientales de Cuba, nuisant beaucoup aux secteurs importants de notre production agricole; et le maintien du blocus économique et commercial imposé à Cuba par l'impérialisme nord-américain qui empêche mon pays d'avoir accès aux organismes internationaux de crédit en limitant de façon radicale notre capacité d'exportation, ce qui trouve une expression particulièrement claire dans la fermeture de divers marchés au nickel cubain, qui aurait pu être un des rares produits d'exportation capables de compenser, pour mon pays, la situation critique que connaît aujourd'hui le sucre. La récente décision du Gouvernement des Etats-Unis de tripler la taxe d'importation au sucre sur le marché nord-américain est une véritable agression contre les pays exportateurs de sucre et ne fera qu'aggraver davantage encore la crise que connaît ce produit sur les marchés mondiaux.

48. Analysant ces problèmes, le 28 septembre dernier, le camarade Fidel Castro, premier ministre du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, déclarait :

“Bien entendu, la nouvelle des difficultés que nous connaissons pourrait réjouir nos ennemis. Mais ils nous connaissent mal. Nous savons à quelle époque nous vivons. Nous savons que le monde devra supporter encore les conséquences du système d'échange inégal et de l'exploitation que les pays capitalistes développés font subir au tiers monde. Nous savons que le monde devra encore beaucoup changer. Nous savons que le chemin de la révolution est long — non seulement le chemin révolutionnaire du peuple cubain, mais le chemin révolutionnaire du monde entier — et que les pays sous-développés

devront faire face à ces problèmes pendant de nombreuses années encore."

49. Malgré tous les obstacles, le peuple cubain suivra avec persévérance et fermeté la voie révolutionnaire. Les graves difficultés économiques de l'heure n'affecteront pas le maintien des services sociaux fondamentaux qui, dans le domaine de l'éducation et de la santé publique, ont permis d'atteindre déjà des niveaux dont nous nous enorgueillissons à bon droit. Elles n'affecteront pas davantage les conditions de vie des masses. C'est précisément en des heures d'épreuves comme celles-ci qu'apparaît clairement la supériorité du socialisme pour faire face aux difficultés sans que retombent sur les masses laborieuses les conséquences des contretemps économiques.

50. Alors que je prends la parole ici, les peuples de Cuba et de la Guyane sont en deuil. Il y a une semaine à peine, le peuple cubain a connu une démonstration de plus de la brutalité de ses ennemis, de leur attitude répugnante, misérable et lâche. Un avion DC-8 d'une compagnie cubaine a été l'objet d'un sabotage criminel, commis au-dessus des eaux de la Barbade et qui a coûté la vie de tous les occupants de l'appareil. A propos de ce grave incident, le Gouvernement révolutionnaire de Cuba fera demain, vendredi, d'importantes déclarations, que nous ferons distribuer en temps voulu aux délégations.

51. Notre peuple continuera, avec une détermination inébranlable, à suivre la voie révolutionnaire. Il continuera de porter très haut le drapeau du socialisme; il continuera de maintenir bien haut les principes internationalistes de sa politique extérieure; il persévéra dans sa décision de défendre son petit territoire et d'en faire un bastion de la révolution. Rien ni personne ne pourra le détourner dans sa voie, parce qu'il sait que, dans sa marche, il est accompagné par la solidarité de tous ceux qui luttent pour la liberté, où que ce soit dans le monde; parce qu'il est poussé et encouragé par le mandat de milliers de Cubains tombés le long d'un chemin baigné de sang, de sacrifices et d'héroïsme au cours de plus d'un siècle de lutte pour la liberté et l'indépendance; parce qu'il sait que, pour nombreux que puissent être les obstacles, pour grandes que soient les difficultés de l'heure, quels que puissent être les sacrifices qu'impose un monde encore sans justice et sans égalité, l'avenir est aux mains des peuples qui luttent et il appartient entièrement au socialisme.

52. M. GHORRA (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai récemment eu l'occasion d'adresser au Président de l'Assemblée générale, M. Amersinghe, qui a été élu au poste important de Président de la présente session, nos très sincères félicitations. Aujourd'hui, au nom de la délégation libanaise, je voudrais renouveler ces félicitations, accompagnées de nos meilleurs vœux de succès.

53. Au cours de la discussion générale, de nombreuses déclarations ont porté sur divers aspects des relations et des problèmes internationaux. A l'heure actuelle, ma délégation n'est pas en mesure de contribuer de manière valable à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de cette année. Ce n'est pas que ces points aient perdu de leur importance ou de leur actualité pour nous; c'est que nos priorités, et cela se comprend fort bien, vont à cette guerre meurtrière et dévastatrice qui accable le Liban et son peuple depuis 18

mois. S'attendrait-on à ce que nous venions ici exprimer nos vues sur le désarmement, alors que des armes acheminées sans scrupule vers le Liban au cours des dernières années ont répandu la mort et la destruction dans un pays jusqu'alors pacifique et prospère? Ou bien s'attendrait-on que nous parlions du renforcement de la sécurité internationale, alors que la paix et la sécurité du Liban ont été ébranlées et que l'Organisation se complaît en théories sur la meilleure manière de préserver la paix et la sécurité dans le monde? Ou encore devrions-nous examiner la question de savoir comment rehausser le rôle de l'Organisation des Nations Unies, alors que le fléau de la guerre, qu'elle est censée prévenir, selon le préambule de la Charte, décime notre peuple et sème le chaos dans un pays prospère?

54. Devrions-nous nous occuper des principes de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et de la protection de leur indépendance et de leur souveraineté en un moment où notre souveraineté est en lambeaux et où l'intervention dans nos affaires est devenue si flagrante? Ou bien devons-nous faire des discours sur la responsabilité qu'ont les Nations Unies de protéger ceux de leurs Etats Membres qui sont petits et faibles en un moment où la foi de l'opinion publique internationale doute de l'aptitude de l'Organisation à accomplir cette tâche primordiale? Ou bien encore s'attend-on que nous parlions du nouvel ordre économique international et du développement social, alors que la vie économique naguère prospère du Liban a cessé d'être?

55. Quel sombre contraste, en vérité, entre ce que nous examinons ici, à l'ONU et les dures réalités que notre peuple doit subir au Liban! Je dis cela non pas dans un esprit de rancœur ou de déception envers l'ONU, ni pour chercher à en saper le prestige. D'autre part, nous savons que les capacités de l'Organisation sont limitées, et ce que nous en attendons est donc limité aussi; d'autre part, en notre qualité d'Etat Membre fondateur, très loyal à l'égard de l'Organisation, très fidèle dans le service et la diffusion de ses idéaux, nous ne pourrions nous prêter, même aux heures les plus sombres de notre histoire contemporaine, à une diminution ou à une critique de l'Organisation, que nous voulons voir plus forte, plus efficace et plus spontanée dans ce qu'elle doit faire pour protéger la sécurité de ses membres. Je dis cela seulement pour bien faire comprendre aux délégations ici présentes que la tragédie du Liban doit être un avertissement - un rude avertissement - pour montrer que la sécurité et la survie même des Etats Membres ne sauraient être considérées avec léthargie ou indifférence. En outre, nous pensons que les petits Etats devraient tirer les conclusions qui s'imposent et comprendre qu'ils doivent faire preuve d'une vigilance et d'une efficacité toujours plus grandes dans la protection de leurs intérêts les plus élevés et de leurs droits nationaux. Ils doivent surtout avoir recours à leurs moyens nationaux pour sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté. Car, hélas! les organisations régionales et internationales n'en sont pas encore à pouvoir fournir à ces Etats le bouclier dont ils ont besoin.

56. Cependant, la discussion générale nous a permis de constater que des nations amies s'intéressent de plus en plus au sort de notre pays et de notre peuple, et nous sommes profondément émus et reconnaissants des expressions de

sympathie qu'elles nous prodiguent. Nous notons avec satisfaction leur appel au rétablissement de la stabilité et de la paix au Liban et à la préservation de son indépendance, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale de même que de l'unité de son peuple. Le président Elias Sarkis vous dit son appréciation pour les références faites au Liban et pour les assurances données par certaines délégations que leur gouvernement est prêt à l'aider dans sa tâche difficile.

57. Des appels et des assurances semblables ont été formulés à plusieurs reprises par notre estimé secrétaire général, M. Waldheim. Nous lui adressons la reconnaissance du Liban pour le souci constant dont il a fait preuve à l'égard du peuple libanais tout au long d'une épreuve longue et tragique. Ses nombreux appels et ses initiatives, destinés à mettre fin aux effusions de sang et à la destruction, ont été le témoignage de son courage, de son intelligence diplomatique et de l'intérêt profond qu'il porte aux Etats Membres. A lui et par lui, nous exprimons la reconnaissance du peuple libanais pour l'assistance humanitaire diverse reçue de nombreuses institutions de la famille des Nations Unies et de l'initiative que représente le Fonds spécial de 50 millions de dollars établi à l'intention du Liban, sous la direction du très compétent Sous-Secrétaire général, M. William Buffum. Nous espérons que lorsque la paix sera revenue au Liban — et nous espérons que ce sera bientôt — il sera possible que le Fonds fonctionne de manière rapide et efficace pour répondre aux besoins croissants du pays, ce qui exigera une évaluation nouvelle, compte tenu d'événements plus récents.

58. Le Liban est plongé dans des événements cruels, tragiques et sans précédent depuis plus de 18 mois. Le monde est saisi de stupeur devant l'intensité des combats, les passions qu'ils ont suscitées, le grand nombre de victimes et l'importance des destructions. On a beaucoup parlé et on a beaucoup écrit quant aux causes originelles de combats et quant aux obstacles qui, jusqu'à maintenant, ont empêché un règlement satisfaisant. Dans le labyrinthe des analyses et des théories, c'est à tort que l'on a fortement mis l'accent sur la nature interne du conflit, en particulier, pendant la première phase des événements.

59. Le Liban n'est pas différent des autres pays et il a naturellement ses propres problèmes politiques, économiques et sociaux. L'Assemblée générale n'est pas le lieu qui convienne pour parler de nos problèmes internes, mais nous tenons à souligner d'emblée que nos problèmes intérieurs n'ont jamais eu une telle ampleur qu'ils fassent naître la violence, les effusions de sang et la destruction. En eux-mêmes, ils auraient pu être résolus dans l'esprit traditionnel de conciliation, de compromis et de concorde nationale qui a toujours marqué les relations existant entre les diverses communautés et les différents partis du Liban. M. Kamel al-Assad, président du Parlement libanais, a dit récemment : "S'il devait y avoir un conflit interlibanais, il ne pourrait être résolu que par les institutions constitutionnellement établies." Le Liban a été l'exemple classique montrant comment diverses communautés religieuses peuvent vivre et prospérer ensemble dans la paix, l'entente et la liberté, dans le cadre d'un système de gouvernement démocratique et progressiste. La vaste majorité des Libanais comprennent que la violence n'est pas le moyen d'améliorer ou de refondre les institutions, car elle ne fait qu'engendrer la destruction. La seule voie sensée, la seule voie rationnelle,

passé par le dialogue et le consensus, et elle est conforme aux lois organiques du pays.

60. Quelles sont donc les origines des événements tragiques et complexes qui perturbent la société libanaise depuis tant de mois ? Nous croyons qu'il convient de les rechercher dans l'enchevêtrement des contradictions et des complexités du Moyen-Orient, l'établissement d'Israël, le déplacement des Palestiniens, les guerres arabo-israéliennes, le fait que l'ONU n'ait pas mis en oeuvre les résolutions concernant le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés et la reconnaissance et le rétablissement des droits palestiniens, les rivalités arabes et les assauts auxquels les Palestiniens se sont livrés contre la souveraineté du Liban et la sécurité de son peuple. Les conditions instables nées de ces facteurs ont maintenu un état de tension et d'agitation dans la région, qui ne pouvait manquer d'affecter de manière directe un petit pays comme le Liban, situé au carrefour des courants politiques du Moyen-Orient et exposé à leurs pressions.

M. Amerasinghe (Sri Lanka) prend la présidence.

61. Cet état de choses a d'ailleurs été accentué par la présence de quelque 400 000 Palestiniens, auprès desquels la révolution palestinienne s'est profondément enracinée. Pendant des années, les heurts entre les autorités et le peuple du Liban, d'une part, et les Palestiniens d'autre part, se sont intensifiés et ont entraîné une dégradation constante de leurs rapports. Cela a été provoqué par la constante intervention palestinienne dans les affaires internes du Liban et un empiétement intolérable sur sa souveraineté. Par leurs activités mêmes, les forces irrégulières et révolutionnaires palestiniennes ont suscité de l'appréhension chez la population libanaise. En 1969, le président Charles Hélou avait signalé les risques qui pourraient naître du fait que diverses factions palestiniennes ne respectaient nullement la souveraineté libanaise. Néanmoins, la situation a continué de s'aggraver et des combats ont éclaté, qui ont finalement été endigués lorsque la crise a été résolue par l'accord du Caire. Cet accord réglementait les activités des Palestiniens au Liban.

62. De nouveaux conflits se sont produits en mai et juin 1973 entre les autorités libanaises et les Palestiniens, à la suite desquels un autre accord fut conclu. A l'époque, le président Suleiman Franjeh, tout en réaffirmant son soutien à la cause palestinienne, dénonça l'occupation illégale de certaines parties du territoire libanais par des éléments palestiniens, de même que la contradiction existant, dans un pays aussi petit que le Liban, entre la logique de la révolution palestinienne et la logique de l'Etat désireux de conserver sa souveraineté.

63. Mais les Palestiniens ne respectèrent pas les accords alors conclus. Et j'éprouve beaucoup de peine, après tant d'années de service à la cause palestinienne et à la défense des droits palestiniens, de devoir monter à cette tribune pour signaler ces faits incontestables à l'attention de la communauté internationale. Les Palestiniens ont agi comme s'ils étaient un "Etat" ou des "Etats" à l'intérieur de l'Etat du Liban, et ils ont défié de manière flagrante la législation du pays et abusé de l'hospitalité de son peuple.

64. En outre, après les événements de septembre 1970 en Jordanie, les Palestiniens ont introduit plusieurs unités de

leurs forces au Liban et transféré aussi divers commandements du mouvement de résistance au Liban, sans l'approbation des autorités libanaises, et, parfois même, malgré elles. Pendant des années, ils ont sans cesse accru l'afflux d'armes au Liban, des armes de tout calibre provenant de sources diverses. Ils ont transformé la plupart, sinon tous, des camps de réfugiés, en bastions militaires autour de nos grandes villes, au coeur de nos centres commerciaux et industriels, et à proximité des vastes agglomérations civiles. Cela a surtout été fait dans les régions éloignées qui n'ont aucun rapport avec la lutte des Palestiniens pour recouvrer leurs droits et leur patrie.

65. De plus, des criminels de droit commun fuyant la justice libanaise ont trouvé asile et protection dans les camps, où le bras de la justice libanaise ne pouvait les atteindre. Ces camps sont devenus en fait le centre d'entraînement de mercenaires envoyés et payés par certains autres Etats arabes sous prétexte d'aider le mouvement de résistance palestinien, mais qui, au premier appel, se sont trouvés en lutte contre les autorités et le peuple libanais. Les éléments palestiniens, appartenant à diverses factions, ont eu recours à l'enlèvement de Libanais — parfois d'étrangers —, les emprisonnant, les interrogeant, les torturant et quelquefois même les tuant. Ces éléments se sont permis d'installer des postes de contrôle sur nos grandes routes et aux principaux carrefours, arrêtant la circulation, vérifiant les cartes d'identité des voyageurs et entravant la vie normale de la population. Ils ont commis toutes sortes de crimes au Liban et se sont également soustraits à la justice libanaise sous la protection des camps. Ils ont introduit des marchandises en contrebande au Liban et les ont vendues ouvertement dans nos rues. Ils sont allés jusqu'à se livrer à des actes d'extorsion auprès de nombreuses personnes et plusieurs propriétaires de bâtiments et d'usines situés à proximité de leurs camps.

66. Il est difficile d'énumérer toutes les activités illégales commises par ces éléments palestiniens — parfois qualifiés d'éléments indisciplinés et incontrôlables — qui ont suscité le mécontentement du Gouvernement libanais et le ressentiment de sa population, et qui sont venues charger une atmosphère déjà lourde de tension. L'atmosphère est devenue tellement explosive qu'il suffisait d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres. Quelques incidents survenus au printemps de 1975 ont été cette étincelle.

67. Les heurts entre Palestiniens et Libanais auraient pu être réglés dans un esprit de bonne volonté et de coopération fraternelle, esprit qui marquait leurs relations par le passé. Mais il a bien fallu constater que les Palestiniens nourrissaient le dessein de devenir un facteur important dans la lutte pour le pouvoir politique au Liban. Ils se sont alliés ouvertement, et continuent de s'allier, à cette heure même, à un groupe de Libanais contre l'autre. Quels que soient les griefs que les Libanais aient eus les uns contre les autres, ou dans leurs rapports avec leur gouvernement, les Palestiniens n'avaient ni le droit ni la moindre raison de devenir partie à un différend interne quel qu'il soit.

68. Pourquoi les Palestiniens ont-ils risqué ainsi tout ce que nous avons accompli ensemble en faveur de leur cause ? Pourquoi poursuivre une guerre dans un pays qui les a soutenus pendant toutes leurs années d'exil et d'épreuves ? Cinquante mille morts 100 000 blessés, un

million de réfugiés libanais en Syrie, dans le monde arabe, en Europe et en Amérique; le démantèlement de nos institutions et entreprises administratives, économiques, sociales et d'enseignement — rien de tout cela ne pouvait être justifié par aucun objectif de la révolution palestinienne ni par aucun principe de morale et de fraternité. Toutes ces souffrances humaines et toutes ces destructions ont été le fruit de la participation palestinienne au combat et de l'obstination qu'ils ont mise à continuer ce combat. Il est déplorable que ceux qui avaient été victimes d'une grave injustice infligent à leur tour une injustice de proportion inhumaine au Liban et à son peuple.

69. Les Libanais ne peuvent comprendre pourquoi la partie ouest de Beyrouth et des villes et villages pacifiques du nord du Liban, dans la vallée de Beka'a, ou le centre des montagnes libanaise, ou Sidon, qui n'ont rien à voir avec un aspect quelconque du conflit, se trouvent assiégés, occupés et parfois détruits par les forces palestiniennes. Pourquoi fallait-il tuer tant de civils innocents au nom de la "libération" et de "révolution" ? Et pourquoi tant de services et d'édifices publics doivent-ils être sous contrôle palestinien ? Est-ce que tout cela s'est produit pour prouver ce qu'une importante personnalité palestinienne disait, à savoir "que la route de Palestine ne peut manquer de passer par Aintoura, Aiyoun es-Simaan, et doit même arriver jusqu'à Jounieh" ?

70. Il est triste, vraiment, qu'un diplomate libanais doive venir devant l'Assemblée dénoncer les actes des Palestiniens au Liban. Point n'est besoin de rappeler aux délégations ici présentes que nous avons toujours été à l'avant-garde de tous les efforts destinés à assurer la reconnaissance des droits inaliénables du peuple de Palestine. La diplomatie libanaise a consacré l'essentiel de ses activités, ici et ailleurs, à la défense de la cause palestinienne et de toutes les causes arabes depuis 30 ans. Chacun des présidents, chacun des gouvernements du Liban s'est dépensé sans compter dans ce sens. Cela était, cela reste conforme à notre conviction : les Palestiniens ont subi une injustice qu'il convient de redresser; ils ont le droit de rentrer dans leur patrie.

71. Et cela n'a pas été le seul service rendu aux Palestiniens. Quelque 100 000 d'entre eux sont venus au Liban, en 1948, après avoir été expulsés de leur patrie. Leur nombre, grossissant, est passé à plus de 400 000 en 1975. Le Liban leur a accordé refuge et leur a offert diverses possibilités. Chez nous, ils ont connu toutes les libertés dont jouissent les Libanais : la liberté de réunion, d'organisation, la liberté de s'exprimer ouvertement, de diffuser des informations, de publier et prendre contact avec le monde entier par nos services de télécommunications. Nourrie de l'expérience libanaise, dans le milieu libanais, la conception palestinienne d'un Etat libre, démocratique et laïc en Palestine est née. Les meilleurs centres de recherche sur les affaires palestiniennes ont, en fait, été créés au Liban, et les milleures publications portant sur la question sont venues de Beyrouth.

72. Du fait du conflit palestino-israélien, le Liban du Sud a connu pendant sept ans les assauts et les bombardements israéliens. Cent mille de ses habitants se sont enfuis, devenant des réfugiés dans leur propre pays. Ils sont venus grossir les zones de misère qui entourent nos grandes villes, aggravant un problème économique et social complexe

causé par la proximité de plusieurs camps de réfugiés palestiniens — et notez bien que nous sommes un petit pays de 2,5 millions d'habitants.

73. De nombreuses délégations ont dit que la crise libanaise était la conséquence directe du conflit du Moyen-Orient. Nous sommes d'accord avec cette déclaration. Nous sommes convaincus que si une solution définitive avait été trouvée au double problème de la Palestine et du Moyen-Orient, le conflit du Liban n'aurait pas éclaté. Nous respectons l'évaluation que donne l'Union soviétique de l'affaire du Liban dans sa proposition concernant un règlement au Moyen-Orient et la convocation de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, à cet égard.

74. Nous félicitons également des déclarations faites précédemment au cours de cette discussion par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger [11^e séance], et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko [7^e session], quant à la nécessité de convoquer à nouveau la Conférence de Genève pour trouver une solution d'ensemble aux problèmes du Moyen-Orient. De notre côté, nous tenons à souligner qu'il est urgent de prendre ces mesures. Je répète, nous voulons souligner qu'il faut prendre d'urgence ces mesures. Nous sommes devenus partie principalement intéressée, car notre avenir et la vie de notre peuple sont en jeu. Nous avons toujours dit qu'il convenait de traiter tous les aspects des problèmes de la Palestine et du Moyen-Orient. Quelles qu'aient été les mesures prises par le passé, elles doivent maintenant aboutir à un règlement d'ensemble. Nous ne saurions trop insister sur le caractère d'urgence que revêt la situation.

75. Les changements résultant de la guerre d'octobre 1973 et les efforts faits par la suite afin d'apporter un règlement au conflit arabo-israélien, que ce soit par la Conférence de Genève ou par des accords partiels, ont eu sur le Liban un effet potentiellement explosif. Les Palestiniens et les pays arabes qui ont appuyé ou rejeté ces plans pacifiques ont profité de la vie et du système libéraux et démocratiques au Liban et se sont heurtés sur le sol libanais pour servir leurs objectifs politiques différents.

76. Quels que soient la forme, le lieu ou la date d'un règlement global, il ne saurait retarder la solution de notre problème ni affecter nos intérêts. Il faut que notre position soit bien comprise. Nous voulons le retour de la paix et de l'ordre au Liban au plus tôt et rétablir notre autorité et notre souveraineté totales sur notre pays.

77. Je voudrais maintenant parler d'un autre élément qui, par le passé, a suscité certaines inquiétudes. On craignait que les événements du Liban n'entraînent son partage. Parfois, ces craintes sont nées de propos sur des "plans" ou "complots" entrepris au niveau international pour réaliser le partage. Nous n'avons jamais eu connaissance de tels plans ni de tels contacts émanant de quiconque, au Liban ou en provenance du Liban, qui auraient pour objectif ultime le partage de notre pays.

78. Malgré tous les événements tragiques qui se sont produits, les autorités et les forces libanaises, qui ont persévéré à défendre la légalité et les institutions constitutionnelles n'ont jamais cessé de proclamer leur ferme intention de protéger l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, dans l'intérêt de toute la

population, sans aucune distinction, quoi que l'on puisse craindre, quelque accusation que l'on puisse porter.

79. Malgré les diverses positions existant dans le conflit actuel en ce qui concerne certains aspects de la crise, il en est un sur lequel tous les Libanais sont unis : ils s'opposent absolument au partage et sont fermement décidés à conserver l'unité du pays. Cela a été affirmé avec force par le Président Sarkis, l'autre jour, dans son discours inaugural, lorsqu'il a dit : "A mon avis, ce qui est sacro-saint, ce qui est inviolable, ce sont la souveraineté du Liban et l'unité de son territoire et de son peuple."

80. Je voudrais maintenant faire quelques observations sur les efforts visant à l'établissement de la paix. Nous nous félicitons de certains d'entre eux, déployés par des Etats amis et par plusieurs Etats arabes véritablement frères, qui comprennent que les intérêts arabes supérieurs seraient mieux servis par l'esprit de fraternité arabe, d'équité et de justice pour tous, que par l'usage abusif de la richesse arabe, employée à l'envoi d'armes, d'argent et d'hommes pour semer la perturbation et la sédition au Liban.

81. Nous nous félicitons également des efforts déployés par la Ligue des Etats arabes, pour timides qu'ils aient été au début, afin d'aider à rétablir la paix et l'ordre. Toutefois, nous voudrions rendre un hommage tout particulier à notre plus proche Etat frère, la République arabe syrienne. Nos relations avec lui sont d'une nature telle que tout ce qui affecte ou afflige la Syrie, affecte ou afflige le Liban. Le Gouvernement syrien, sous la direction ferme et sage du président Hafez Al-Assad, avait compris dans toutes leurs dimensions les dangers inhérents à la crise libanaise et avait déployé des efforts pour servir de médiateur entre les diverses factions libanaises dans leurs divergences et mettre fin au combat entre Libanais et Palestiniens.

82. L'armée syrienne a été envoyée au Liban dans un effort pour rétablir la paix en séparant les combattants et pour restaurer l'ordre. Elle s'est opposée aux forces palestiniennes et à leurs alliés qui ont demandé le retrait des forces syriennes en tant que condition préalable à la cessation des hostilités et à leur retrait des positions qu'ils occupaient. La présence des troupes syriennes au Liban relève de la souveraineté libanaise seule. Les autorités libanaises, et elles seules, peuvent exercer le droit souverain de déterminer une position quelconque concernant cette présence. Les Palestiniens ne disposent pas d'un tel droit et ne peuvent assurément pas parler au nom du Liban, non plus qu'ils ne peuvent décider de ce qu'exige son intérêt.

83. Le président Al-Assad a dit que les Palestiniens ne devaient pas oublier que le Liban n'est pas la Palestine et que Beyrouth est la capitale du Liban et non pas celle de la Palestine. Il a ajouté que la Syrie n'accepterait une demande de retrait de ses troupes que du Président libanais ou du Premier Ministre, ou du Speaker du Parlement, mais pas des Palestiniens. A ce propos, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur ce qu'a déclaré le président Elias Sarkis dans son discours inaugural du 23 septembre. Il a dit que la présence de l'armée syrienne au Liban devait être envisagée dans le cadre des relations spéciales qui existent entre la Syrie et le Liban. Et il a ajouté :

"Je suis en mesure de déclarer que l'avenir de cette présence et de tout ce qui en découle dépend des

autorités constitutionnelles libanaises qui doivent assumer leurs responsabilités et décider leur position conformément aux intérêts supérieurs du Liban et compte tenu des événements.”

84. Cela m'amène, pour finir, à certaines pensées et à certaines conclusions.

85. Tout d'abord, nous regrettons profondément la détérioration des relations entre les Palestiniens et les Libanais. Mais c'est peu de dire que nous regrettons; nous autres, au Liban, sommes peiné, sommes atterrés de l'importance des pertes subies par notre peuple, de l'ampleur des destructions dans le pays et des atteintes portées à notre mode de vie et à notre image dans le monde.

86. En second lieu, la paix et la confiance entre Libanais et Palestiniens peuvent être rétablies, et elles doivent l'être. Il est de leur intérêt mutuel de mettre rapidement fin au combat. La position des autorités et du peuple libanais est claire. Le Liban ne peut pas permettre d'empiétement à sa souveraineté et ne le permettra pas. Tout règlement de son différend avec les Palestiniens doit assurer ce qui suit : les Palestiniens doivent se dissocier des combats au Liban; ils doivent se retirer de toutes les positions militaires qu'ils occupent actuellement; ils doivent respecter la souveraineté du Liban et ses lois; ils doivent adhérer strictement aux accords conclus avec eux par les autorités libanaises et ils doivent s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban.

87. En troisième lieu, encore que nous accueillions avec faveur certains efforts arabes et non arabes destinés à nous aider à résoudre la crise, nous regrettons les activités de certains Arabes qui tendent à aggraver les tensions au Liban.

88. En quatrième lieu, nous estimons qu'il est temps de résoudre les problèmes du Moyen-Orient en procédant au retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés et en permettant aux Palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables et déjà reconnus, et notamment le droit à l'autodétermination et le droit à être une nation dans leur patrie, la Palestine.

89. En cinquième lieu, tout en étant favorables aux efforts diplomatiques passant par la Conférence de Genève ou d'autres instances afin de trouver une solution d'ensemble aux problèmes du Moyen-Orient, nous estimons que les retards apportés à la réalisation de cet objectif ne devraient pas entraver le prompt retour de la paix au Liban ni affecter ses intérêts.

90. En sixième lieu, tout en rejetant toute idée de partage, les Libanais sont décidés à rétablir la liberté et l'unité de toutes les régions du pays pour qu'ils puissent façonner et déterminer leur avenir ensemble, de manière à préserver leur indépendance, leur souveraineté et leurs libertés fondamentales.

91. On pose souvent cette question : le Liban peut-il survivre ? Le Liban peut-il se redresser, peut-il se remettre ? Je réponds par oui, un oui retentissant. Le Liban se relèvera. Notre peuple a fait face à l'adversité bien des fois par le passé. Il a la capacité, la force virile nécessaire pour se remettre des calamités actuelles, pour dures qu'elles soient.

Nous avons perdu tant de choses matérielles, mais nous chérissons nos libertés et l'unité du peuple libanais, et ne regardons pas au sacrifice. Nous faisons des vœux pour que ceux qui sont morts ne soient pas morts pour rien. Comme l'a dit notre président, M. Sarkis :

“Si nous retrouvons la bonne voie, celle de la raison, de l'amour et de la conscience, nos sacrifices n'auront pas été vains et les martyrs libanais d'aujourd'hui seront morts pour que le Liban puisse vivre.”

92. Les Libanais ont taillé des pierres dans les montagnes pour construire leurs maisons, leur sanctuaires et leurs écoles. Avec ces pierres, ils ont dressé des murs contre les pentes de la montagne, les ont étayés, les ont terrassés; ils ont planté des arbres et transformé le Liban en la verdoyante corbeille de fruits du Moyen-Orient. Sans aide importante de l'extérieur, notre peuple a su se donner une économie florissante malgré l'absence de ressources naturelles. Il a fait du Liban l'un des meilleurs centres d'éducation, de santé, de commerce, de tourisme et de communications du Moyen-Orient. Ceux qui ont bâti autrefois peuvent rebâtir à l'avenir. Avec la grâce de Dieu, avec l'aide de tous les Libanais chez nous et à l'étranger, avec l'assistance de nos frères, les Etats arabes, des nations amies et de la famille des Nations Unies, le Liban se remettra debout et sera prospère.

93. Il transformera la légende du phénix en une réalité. Des flammes et des cendres renaîtra un Liban nouveau, un Liban plus uni, plus libre, plus résolu, plus vigoureux, plus attaché au progrès social et humain de son peuple, à l'égalité et à la justice, à l'amitié et à la coopération des nations, ainsi qu'à la paix dans le monde.

94. Je suis certain que l'image du Liban, terre de paix, de concorde, d'amour et de conciliation, retrouvera tout son éclat.

95. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, il y a quelques semaines, la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés s'est réunie dans votre grand pays, constituant un nouveau témoignage du rôle constructif que joue Sri Lanka dans le mouvement de non-alignement afin de maintenir la paix et la sécurité mondiales, de favoriser le développement et la prospérité, et de renforcer la lutte contre le colonialisme, la domination et l'exploitation étrangères. Aujourd'hui, nous sommes heureux de voir un éminent citoyen de ce pays, un diplomate brillant riche en expérience, présider la trente et unième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. C'est un plaisir pour moi que de féliciter votre grand pays et de vous féliciter personnellement à l'occasion de la concordance de ces deux événements importants, ainsi que d'exprimer mon assurance que les travaux de la présente session connaîtront le succès sous votre sage présidence.

96. Je voudrais également adresser des félicitations à votre prédécesseur, M. Thorn, pour ses activités en tant que Président de la trentième session de l'Assemblée générale.

97. Nous relevons avec fierté et admiration les grandes qualités de sagesse et de patience du Secrétaire général,

M. Kurt Waldheim, et les efforts inlassables qu'il a consacrés aux intérêts de l'humanité et de la paix, au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies afin d'en maintenir l'indépendance et l'efficacité. Au nom de la délégation de la République arabe libyenne, je déclare que nous appuyons entièrement ses efforts, comme nous l'avons fait par le passé et comme nous continuerons de le faire.

98. L'admission des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies est l'un des événements importants de la présente session. Au nom du Gouvernement et du peuple de la République arabe libyenne, j'adresse nos félicitations les plus sincères au peuple des Seychelles en lui souhaitant progrès et prospérité.

99. La disparition récente du président Mao Tséoung a été un événement des plus tristes, avec de profonds effets dans le monde entier. Je saisis cette occasion pour renouveler mes condoléances à la délégation de la République populaire de Chine pour le décès de ce grand dirigeant qui, de son vivant, a fortement pris position en faveur de la paix et de la libération. Notre nation arabe n'oubliera jamais le soutien et l'appui reçus de la Chine dans sa lutte contre le colonialisme et la domination étrangère.

100. L'année 1976 marque le début du plan quinquennal dans la République arabe libyenne. Plus de 22 milliards de dollars sont prévus pour ce plan composé de programmes et de projets dans des secteurs tels que l'économie, les communications, les services sociaux et les affaires sociales. Lors de la préparation du plan, l'accent a été mis plus particulièrement sur l'utilisation des capacités de production existantes, la création de nouvelles ressources afin d'adapter la structure économique et de la rendre totalement indépendante du secteur du pétrole par la création de nouvelles sources de revenu national.

101. Comme les autres plans, le plan quinquennal actuel tend à atteindre les objectifs de la République arabe libyenne, c'est-à-dire accroissement de la production, répartition équitable et réforme de la situation économique et sociale. Il s'agit, en dernier lieu, d'assurer le progrès et la prospérité du peuple ainsi que la justice sociale.

102. Conscient du fait qu'il exerce une influence sur les problèmes du monde arabe, du continent africain et du monde entier, et qu'il en subit l'influence, le peuple de la République arabe libyenne se préoccupe de ces problèmes tout en s'intéressant à la préparation et à la mise en oeuvre de vastes plans de développement. Il voudrait également participer, avec les autres nations éprises de paix, à l'élaboration de bases durables pour la paix et la sécurité mondiales, de mesures qui peuvent accroître la prospérité et le bien-être des peuples du monde et assurer la montée de la civilisation humaine.

103. L'un des objectifs de la République arabe libyenne est de réaliser l'unité arabe, parce que le retard, la désunion et la division que l'on constate actuellement sont contre nature dans notre nation arabe. Une nation, qui a un destin commun, qui fait face à une menace commune et qui aspire à la réalisation des mêmes objectifs, devrait être unie dans le cadre d'une unité forte et unique, qui puisse se défendre contre toute menace et qui soit en mesure d'avancer sur la voie du développement et du progrès.

104. Nous connaissons les difficultés de la voie que nous avons choisie; nous sommes sensibles à l'importance des épreuves qui nous attendent. L'étape actuelle de notre lutte d'unité s'accompagne inévitablement de divergences et de différends, mais d'autres nations les ont également connus, et parfois même des guerres et des tragédies ont jalonné leur évolution et leur lutte vers l'unité. Nous sommes bien décidés à atteindre notre objectif d'unité sans nous laisser retarder par des tentatives stériles pour s'opposer à l'unité arabe; ces tentatives seront annihilées par les masses arabes dans leur marche triomphale vers la victoire finale.

105. Nous ne saurions cacher la tristesse et la douleur que nous inspirent les événements tragiques du monde arabe, initiés et exploités par les réactionnaires colonialistes et les forces de haine sionistes pour attiser les divergences entre Arabes et pour semer la haine parmi les enfants d'une nation arabe. La République arabe libyenne a tout fait pour éteindre les flammes de la dissension et pour alléger la tragédie des victimes. Nous sommes certains que notre nation, grâce à sa vitalité traditionnelle, saura venir à bout des difficultés, réaliser l'unité et mettre fin à toutes les intrigues et à toutes les conjurations ourdies contre son unité et son progrès.

106. L'unité que nous recherchons est indispensable pour permettre à notre nation d'enrichir sa civilisation et contribuer efficacement au progrès de la communauté internationale. L'unité arabe est un mouvement national légitime et, vue à la lumière de l'histoire, elle est viable. Elle est également un facteur indispensable à la lutte contre l'arriération, le colonialisme et l'impérialisme.

M. Kondé (Guinée), vice-président, prend la présidence.

107. En raison de sa situation géographique, notre nation arabe est unie à l'Afrique par des liens de sang, d'histoire, de culture, de religion et d'intérêts communs. Nous avons aussi en commun la lutte contre le colonialisme, l'impérialisme et des efforts mutuels pour nous sortir de l'arriération. Quatre-vingts pour cent de la population arabe sont Africains et 70 p.100 de leurs terres se trouvent en Afrique. Etant donné ces facteurs, nous sommes convaincus que la solidarité arabo-africaine est inévitable pour assurer le progrès des masses dans le monde arabe et en Afrique. Jouant son rôle dans le renforcement de la solidarité arabo-africaine, la République arabe libyenne salue tous les efforts sincères faits à cet égard par les autres Etats frères, par l'Organisation de l'unité africaine et par la Ligue des Etats arabes. Un développement équilibré, des considérations de sécurité et de changements historiques exigent que nous développiions et accroissions la solidarité afro-arabe et créions un véritable front arabo-africain uni.

108. Le problème du peuple palestinien est le principal souci et la cause majeure de la nation arabe. Encore que les Nations Unies en soient saisies depuis 1947, le sort du peuple palestinien ne s'est pas adouci et ni l'ONU ni la communauté internationale n'ont été en mesure d'aboutir à une solution définitive juste en faveur de cette cause. La détérioration de la situation est due, nous le savons tous, à l'arrogance et à l'obstination des criminels et gangsters sionistes et au soutien injuste et sans limites qu'ils reçoivent de différents pays, Etats-Unis en tête. Tout récemment, un soutien patent a été donné à l'ONU lorsque le Conseil de

sécurité a examiné la question de Palestine à quatre reprises en un an. La majorité des membres du Conseil de sécurité s'est efforcée d'arriver à un consensus, mais ces efforts ont été vains car, une fois de plus, les Etats-Unis d'Amérique n'ont pu faire autrement que de donner satisfaction aux gangsters sionistes aux dépens du peuple palestinien, en abusant de leur droit de veto.

109. Nous continuons de croire que la meilleure solution du problème consiste essentiellement à permettre au peuple de Palestine d'exercer ses droits légitimes avec la création en Palestine d'un Etat laïque et démocratique à l'intérieur duquel musulmans, chrétiens et Juifs seraient égaux. Nous croyons également que le règlement de la question de Palestine est la base de ce qu'on appelle actuellement la question du Moyen-Orient.

110. Le peuple de la République arabe libyenne se solidarise fermement avec ses frères de Palestine et continuera de le faire jusqu'à ce que la victoire soit acquise malgré les pressions, le chantage et les diffamations tramés contre nous par les réactionnaires et les exploiters des peuples.

111. A cette occasion, je voudrais faire une observation sur la déclaration de l'orateur précédent et dire notre tristesse de voir le représentant d'un Etat arabe, parlant à l'ONU, énoncer des choses qui nous font de la peine et qui nous ébranlent. Malheureusement, il a essayé de justifier le massacre de Palestiniens. Nous ne voulons pas, en ce dernier jour de la discussion générale, transformer ce débat en un duel entre Arabes. Les discussions entre nous, Arabes, durent depuis longtemps, et nos problèmes, nous les connaissons fort bien. Nous aurions espéré que les problèmes de la nation arabe et les questions touchant les Arabes resteraient dans la famille arabe. Cependant, et très à contrecœur, je constate que c'est ainsi que les choses se sont passées.

112. La question de Palestine et la tragédie du peuple de Palestine ne sauraient être examinées sans allusion au rôle déplorable que jouent les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique, qui se font les champions d'un soutien déraisonnable, injuste et illimité accordé aux agresseurs coloniaux et sionistes dans la patrie arabe. Les gangsters sionistes obtiennent des Etats-Unis une aide matérielle, économique et militaire; les gangsters sionistes obtiennent également des Etats-Unis un appui moral, diplomatique et politique. Sans ce soutien constamment accordé depuis plus de 30 ans, les gangsters sionistes - rassemblés de tous les coins du monde - n'auraient pu demeurer et vivre en Palestine arabe et opprimer la population arabe de Palestine. Les événements ont révélé les liens étroits et intimes qui existent entre les milieux gouvernants des Etats-Unis d'Amérique et le mouvement agressif et raciste du sionisme. Les événements ont également montré à quel point les dirigeants américains sont sensibles à tout ce qui pourrait toucher de près ou de loin des gangsters racistes sionistes. En raison de l'influence sioniste sur la politique américaine, les moyens d'information américains, le Congrès, et des personnalités du gouvernement rivalisent d'amabilités envers les gangsters sionistes racistes, et essaient de leur faire plaisir coûte que coûte, et même à coût élevé pour l'intérêt, en argent et labeur, des travailleurs des Etats-Unis. Mais surtout, en agissant de la sorte, ils oublient les idéaux

élevés des fondateurs des Etats-Unis, qui s'étaient révoltés contre le colonialisme britannique en Amérique.

113. L'exemple le plus récent de la capitulation des dirigeants américains devant le sionisme a été ce que nous avons vu à la télévision la semaine dernière. Ce fut pénible et ridicule. Les deux candidats à la présidence, humblement, pitoyablement, ont fait de la surenchère pour faire plaisir aux gangsters sionistes criminels, encore que ces gangsters sèment la dévastation et la destruction dans notre patrie, et se servent des armements qui leur sont fournis par l'Amérique pour détruire nos fermes et nos maisons en Palestine, au Sinaï et sur les hauteurs de Golan.

114. Il semblerait que ce dont il s'agit, dans la campagne électorale actuelle, ce soit le poste de maire de Tel-Aviv plutôt que les fonctions de Président des Etats-Unis, l'une des superpuissances de ce monde !

115. Dans ce débat, aucune critique n'a été formulée à l'encontre des gangsters sionistes. Tout au contraire, on a eu la générosité d'offrir une assistance accrue aux gangsters sionistes dans tous les domaines, comme si le débat était une enchère où les deux candidats s'efforceraient désespérément d'aider à qui mieux mieux l'entité sioniste. Aucun des deux duellistes n'a osé dire un mot en faveur du peuple qui lutte en Palestine ni en faveur des 150 millions d'Arabes qui ont pâti du napalm américain et dont l'économie américaine dépouille les terres de milliards de dollars chaque année.

116. C'est une tragédie sans nom que de voir le géant américain contraint de soutenir l'injustice et l'oppresseur, d'armer l'agresseur et de s'aliéner une nation qui lutte pour la liberté, l'unité et le progrès, comme la nation arabe, que de voir les vastes capacités de l'Amérique utilisées dans l'agression contre notre terre et dans le massacre de nos concitoyens.

117. Notre nation, pourtant, est décidée à poursuivre sa lutte contre les tyrans du XX^e siècle, auxquels elle infligera une leçon, comme elle l'a fait dans le passé au cours de sa longue civilisation - qui a persisté pendant des millénaires malgré les difficultés et les obstacles - et au cours de sa lutte contre les envahisseurs et les tyrans.

118. M. Carter nous a menacés d'une guerre économique non pas parce que nous avons fait du tort aux Etats-Unis, mais en raison de notre boycottage contre les gangsters sionistes. Il doit comprendre que le boycottage arabe contre Israël est une arme internationale légitime contre cette entité artificielle qui a envahi notre territoire et qui se propose d'y rester effrontément aux dépens de nos peuples en lutte. L'autre candidat, qui s'est joint au défilé de ceux qui attaquent le boycottage arabe contre Israël, doit pourtant savoir que les Etats-Unis sont le dernier pays à pouvoir, de manière justifiée, condamner le boycottage arabe, parce qu'ils boycottent eux-mêmes de nombreux pays, pour des raisons illégales la plupart du temps.

119. Les milieux gouvernants des Etats-Unis savent que le boycottage arabe est une arme économique dirigée contre une entité que nous ne reconnaissons pas, avec laquelle nous sommes en guerre, et qui ne vise aucun groupe religieux, ethnique ou culturel. Le boycottage arabe

s'exerce à la fois contre des musulmans, des chrétiens et des juifs et contre des Blancs, des Rouges, des Jaunes et des Noirs. Nous boycottons quiconque soutient l'économie d'Israël et viole les règlements arrêtés, de manière unanime et collective, par tous les Etats arabes, conformément au droit qui est le leur, en vertu de toutes les règles et de toutes les lois qui prévalent dans le monde d'aujourd'hui.

120. Je tiens à préciser que je parle au nom de tous les Arabes lorsque je dis que nous ne nous laisserons intimider ni par les menaces, ni par les outrances de la campagne électorale. Si le candidat qui nous a menacés d'une guerre économique a la chance de gagner, nous attendrons de voir comment il mettra sa menace à exécution. Il constatera peut-être qu'il est moins facile de la mettre à exécution qu'il ne le croyait, que la vie de la nation arabe ne repose pas entre les griffes des milieux dirigeants américains et que les Etats-Unis ne sont pas le seul Etat ni la seule puissance au monde. Il verra que nous trouverons des marchés — autres que le marché américain — qui seront ouverts à nos produits, nos techniques et notre commerce.

121. L'avenir immédiat se chargera de faire une mise au point. Peut-être que la folle menace que nous avons entendue contribuera à nous unifier, peut-être éveillera-t-elle ceux qui, à cause de leur mauvais jugement et d'idéaux mal orientés, parient sur le cheval américain. Nous leur assurons que les Américains ne peuvent que les décevoir, en laissant libre cours aux gangsters de New York et de Tel-Aviv, ainsi qu'aux fauteurs de guerre et à ceux qui exploitent les peuples.

122. La plus récente manifestation du mépris des Etats-Unis est la décision prise il y a quelques jours de fournir à l'entité sioniste des armes nouvelles et très perfectionnées. Cet accord confirme une fois de plus la politique insensée et le comportement irréfléchi des Etats-Unis dans notre région, qui s'empressent de prêter, contre toute sagesse, leur appui effréné et illimité aux gangsters sionistes. Cette nouvelle folie montre que les dirigeants américains ont perdu la raison, qu'ils font nettement fi de toute logique et qu'ils lancent un défi patent à la communauté arabe et à la moralité du monde.

123. Même la presse américaine, qui appuie les gangsters sionistes a marqué sa surprise et exprimé ses craintes à l'égard d'une conduite aussi imprudente. Le *Washington Post* d'hier disait notamment : "C'est là de toute évidence un cas où les principes de sécurité nationale sont sacrifiés à des intérêts politiques."

124. La question de la décolonisation dans son ensemble, et celle de l'Afrique en particulier, est étroitement liée à la paix et à la sécurité mondiales et préoccupe notre peuple. Le gouvernement de la minorité blanche au Zimbabwe continue à exercer sa répression sur la majorité noire au défi de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. La situation est explosive et une guerre dangereuse est déjà en cours. Malgré les efforts réitérés de l'ONU pour aboutir à une solution, de même que les efforts des dirigeants africains et d'autres médiateurs, le régime minoritaire raciste persiste à refuser de reconnaître les réalités et d'entendre la voie de la raison.

125. En Namibie, la collaboration impérialiste et raciste saute aux yeux. Le régime raciste d'Afrique du Sud,

méconnaissant toutes les résolutions de l'ONU et faisant la sourde oreille aux appels de la communauté mondiale, se cramponne à la Namibie, continue de perpétuer l'*apartheid* et la discrimination raciale et de semer la dissension parmi les habitants du territoire en poursuivant la politique de "bantoustanisation". La persistance de la présence sud-africaine en Namibie est illégale et viole les résolutions de l'Organisation internationale. Il faut que l'administration sud-africaine soit retirée de Namibie et que prenne fin l'occupation du territoire. L'ONU devrait aussi refuser toute mesure prise par l'Afrique du Sud qui porte préjudice à l'unité et l'intégrité territoriale du territoire ou qui entrave l'expression libre et légitime de la volonté populaire quant à l'avenir du pays. Les arrangements constitutionnels qui seraient prévus pour le territoire seront nuls à moins qu'ils ne reposent sur les désirs et les vues des représentants authentiques du peuple namibien, et ces arrangements devraient être effectués sous la surveillance de l'ONU.

126. Le régime raciste d'Afrique du Sud n'aurait pas osé se comporter comme il se comporte sans le soutien que lui accordent les milieux colonialistes, racistes et sionistes, qui fournissent à ce régime des armes et du matériel militaire, le soutenant aussi au Conseil de sécurité en mettant leur droit de veto à sa disposition.

127. Nous espérons que l'ONU sera en mesure d'assurer la complète décolonisation et l'élimination totale du racisme du continent africain, mettant ainsi un terme aux effusions de sang, à la souffrance et à la destruction. Nous espérons aussi que les peuples de la région sauront déceler toutes les conspirations destinées à susciter de faux espoirs, à semer la division et à perpétuer les intérêts des colonialistes et des racistes, une fois que les champions du colonialisme et de l'impérialisme sentiront que le vent fort de la libération est irréversible et que l'heure du salut est inévitable.

128. L'accroissement des tensions entre la Turquie et la Grèce nous préoccupe vivement en raison de nos relations fraternelles, amicales et historiques avec ces deux pays. Dès qu'a éclaté la crise de la mer Egée, nous avons donc pris l'initiative d'offrir nos bons offices pour empêcher que la situation ne s'aggrave davantage. En raison de notre amitié pour ces deux Etats, nous espérons qu'ils seront en mesure de résoudre leurs différends très prochainement.

129. La question de Chypre nous préoccupe également. Nous espérons voir se réaliser une solution qui sera acceptable tant pour les communautés chypriote grecque que chypriote turque, assurera l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre et lui permettra d'affirmer son rôle dans le mouvement non aligné.

130. Le Conseil de sécurité est l'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Le Conseil n'a pu agir comme il aurait dû à maintes reprises en raison de l'abus du droit de veto. Je voudrais à ce propos citer les exemples suivants.

131. Premièrement, l'opposition au projet de résolution présenté par cinq Etats Membres³ pendant que l'on

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de janvier, février et mars 1976, document S/11967.*

examinait l'intention annoncée par la France de tenir un référendum, le 8 février 1976, à Mayotte, île qui fait partie du territoire des Comores.

132. Deuxièmement, l'opposition au projet de résolution présenté par six Etats Membres concernant l'admission à l'Organisation des Nations Unies, des Républiques du Viet-Nam du Nord⁴ et du Viet-Nam du Sud⁵ et la menace de l'employer à nouveau contre l'admission de la République socialiste du Viet Nam, ce qui a constitué l'obstacle essentiel à l'admission de l'Angola et du Viet Nam à l'ONU, en violation du principe de l'universalité de l'Organisation. Nous tenons, à cette occasion, à rendre hommage à la lutte de ces deux grands peuples, et nous espérons qu'ils pourront participer aux travaux de notre organisation dans un proche avenir.

133. Troisièmement, l'opposition, par trois fois, aux projets de résolution présentés pendant l'examen de la question du Moyen-Orient, y compris la situation dans les territoires arabes occupés, et l'examen du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

134. L'abus du veto nous oblige à insister sur l'urgente nécessité de réviser la Charte des Nations Unies et de trouver une solution de rechange au veto, afin de rendre notre organisation plus efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

135. Notre peuple attache du prix à l'égalité entre les peuples et abhorre toutes formes de discrimination raciale qui avilit l'homme et ignore sa dignité. Voilà pourquoi nous condamnons les régimes racistes de l'Afrique du Sud et de la Palestine occupée, où les formes les plus odieuses de discrimination sont pratiquées contre la majorité noire d'Afrique australe et contre le peuple arabe de la Palestine occupée. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* a exposé la malfaisante complicité des deux régimes racistes dans tous les domaines, et surtout dans le domaine militaire.

136. Mon pays a eu l'honneur d'accueillir un Colloque international sur le sionisme et le racisme à Tripoli, du 24 au 28 juillet 1976⁶. Ce colloque a engagé tous les Etats à rompre leurs relations diplomatiques avec les régimes racistes de l'Afrique du Sud et de la Palestine occupée. Le Colloque a riposté à la campagne de diffamation menée contre l'Organisation des Nations Unies par les sionistes, les racistes et leurs alliés au lendemain de la résolution par laquelle l'Assemblée générale, à sa dernière session, considérait le sionisme comme une forme de discrimination raciale [résolution 3379 (XXX)]. Le communiqué publié par le Séminaire de Tripoli disait que :

"Rien n'est plus malhonnête que le mot d'ordre lancé par les Etats-Unis et Israël - fer de lance de cette campagne suscitée par la décision de l'Organisation des Nations Unies - qui égale antisémitisme à antisionisme. C'est là assimiler faussement judaïsme et sionisme en confondant à tort les juifs et les sionistes.

⁴ *Ibid.*, trentième année, Supplément de juillet, août et septembre 1975, document S/11796.

⁵ *Ibid.*, document S/11795.

⁶ Voir document A/C.3/31/2, annexe I.

"Faut-il rappeler que les premiers à s'être fermement opposés à la politique sioniste étaient les chefs spirituels juifs qui adressaient une mise en garde contre une doctrine fondée avant tout sur des revendications ethniques, nationalistes et territoriales, incompatibles avec la foi juive et les valeurs morales des juifs. Le règne de "Sion", disaient-ils, est essentiellement d'ordre spirituel; son avènement est lié à l'obéissance aux Commandements de Dieu, il ne dépend pas d'un nationalisme politique qui cherche à s'affirmer sur une base ethno-territoriale. Cette opposition spirituelle est toujours vivante aujourd'hui.

"D'autres juifs éminents se sont élevés contre la nature exclusive du sionisme, son caractère ethno-centrique et les iniquités raciales dont il a été l'artisan sous des prétextes moraux humanistes et universalistes."

137. Etant donné la nécessité d'accroître la lutte contre toutes les formes de discrimination raciale, le Colloque international a établi une organisation internationale pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale. C'est un organisme populaire, indépendant et non gouvernemental, qui a pour objectif de participer, par tous les moyens possibles, à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, partout, et de coordonner les efforts de tous ceux qui luttent pour ce résultat. Les décisions et le communiqué du Colloque international ont été distribués en tant que document officiel de l'Assemblée générale, en date du 30 septembre 1976.

138. Notre politique à l'égard du colonialisme, ancien ou nouveau, et de la discrimination raciale a été rendue publique et est connue de tous. Nous nous opposons à ces deux formes de colonialisme ainsi qu'à toutes les formes de discrimination raciale, et nous donnons notre appui aux peuples victimes du colonialisme, de la domination étrangère et des régimes racistes. Nous donnons une entière assistance aux mouvements de libération nationale qui luttent pour se libérer de ces régimes racistes. Nous sommes également prêts à faire front à tous les desseins suspects visant à abolir la cause du peuple palestinien. La politique de la République arabe libyenne est entièrement conforme aux objectifs, aux principes et aux résolutions de l'ONU, et, partant, elle est naturellement opposée à l'intérêt commun des milieux impérialistes et sionistes. A cause de cela, la République arabe libyenne est en butte à une folle campagne de propagande diffamatoire lancée par ces milieux au moyen d'équivoques et d'allégations mensongères. Les milieux impérialistes et sionistes cherchent, de propos délibéré, à déformer l'image honorable des mouvements de libération nationale en confondant leur lutte avec des actes individuels qui sont sans rapport avec ces mouvements. Ils cherchent à établir un lien entre l'assistance que donne la République arabe libyenne aux mouvements de libération nationale et des actes irréfléchis que nous déplorons tous et, en particulier, la République arabe libyenne. Les milieux colonialistes et sionistes cherchent également à associer la République arabe libyenne aux détournements d'avions et à la prise d'otages, bien que la République arabe libyenne ait maintes fois dénoncé ces actes comme étant irréfléchis. Par conséquent, nous déplorons avec force tous les détournements d'avions qui menacent la vie d'innocents. C'est une tache uniquement par des raisons humanitaires, et agissant parfois à la demande des

autorités intéressées, que la République arabe libyenne a, à plusieurs reprises, permis à des avions détournés d'atterrir dans ses aéroports.

139. Les puissances colonialistes et sionistes s'efforcent de nuire à la République arabe libyenne et de créer une atmosphère de démagogie afin de dissimuler leurs actes de terrorisme contre les populations qui souffrent sous le joug du colonialisme et de la domination étrangère.

140. Les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont constitué un tournant - et un tournant très important - dans les relations économiques internationales. Elles ont ouvert la porte aux efforts internationaux visant à redresser une situation économique qui se dégradait depuis de nombreuses années, en établissant un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité, ainsi que sur le respect de la souveraineté des Etats et de leur droit incontestable d'utiliser leurs ressources naturelles.

141. L'élément clef de la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant ce nouvel ordre est la volonté politique et la sincère détermination de mettre en oeuvre ces importantes résolutions.

142. Les pays en développement sont décidés à développer leur économie en faisant surtout appel à leurs propres capacités et en travaillant en coopération entre eux, en utilisant leur pouvoir collectif dans les négociations tendant à établir un nouvel ordre économique afin de donner à leurs peuples une existence meilleure.

143. Il ressort des résolutions adoptées par les Conférences d'Alger, de Dakar, de Lima, de Manille, de Colombo et de Mexico que les pays en développement mettent l'accent sur le besoin d'une nouvelle structure des relations économiques internationales par la création d'un système nouveau fondé sur la souveraineté dans l'égalité, les intérêts communs et la coopération fructueuse entre tous les peuples du monde.

144. Les pays en développement exportateurs de pétrole se sont acquittés de leurs responsabilités de façon satisfaisante, et continuent de le faire en accordant une aide à leurs pays frères en développement pour surmonter les difficultés économiques causées par la situation économique actuelle qui règne dans le monde depuis plus d'un quart de siècle. Par des voies bilatérales ou multilatérales, les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] ont fourni une assistance aux pays en développement. Ils ont, en outre, créé un certain nombre de banques et de fonds à cette noble fin, leurs efforts les plus récents à cet égard étant la promesse de 400 millions de dollars au Fonds international de développement agricole.

145. Outre sa contribution par le canal de l'OPEP, la République arabe libyenne aide les pays en développement en utilisant des accords bilatéraux, en participant à des projets internationaux et en contribuant aussi aux banques et fonds régionaux et internationaux. En outre, en 1972, elle a créé la Banque libyenne pour l'étranger, dont l'objectif fondamental est de financer les activités de développement à l'étranger, et surtout dans les pays en développement. La Banque a contribué à fournir le capital

de nombre de banques et d'établissements financiers dans les pays en développement. Ses contributions ont passé de quatre en 1972 à 19 en 1975. L'aide de la République arabe libyenne aux pays moins développés a atteint en 1975 environ 6 p. 100 de son revenu net du pétrole, lequel représente environ 3 p. 100 de son revenu national.

146. Les peuples des pays en développement ont attendu avec beaucoup d'espoir le résultat de la quatrième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Pourtant, hélas ! la CNUCED n'a pas pu résoudre les problèmes de la réforme de la structure du marché mondial dans les domaines des matières premières et des produits de base qui sont importants pour les exportations des pays en développement; il s'agissait également d'augmenter la participation des pays en voie de développement à la production industrielle dans le monde et d'atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] pour ce qui est du cours des ressources financières dans les pays en développement, notamment dans l'assistance au développement prévue à 0, p. 100 du produit national brut. La CNUCED n'a pas non plus parvenu à des conclusions pour ce qui est du transfert des connaissances techniques, de la réforme du système monétaire international dans l'intérêt du commerce international et des problèmes du service de la dette. Il faut également signaler que la CNUCED a fait certains progrès dans le domaine du développement d'un programme unifié de produits de base, dont la composante principale est le Fonds commun, aux fins de financer les réserves internationales de produits de base. Cependant, il est nécessaire qu'une volonté politique existe pour mettre en oeuvre l'objectif fondamental de ce programme qui constituera l'un des éléments importants des relations économiques internationales.

147. Ma délégation note avec satisfaction l'attention accordée par la communauté internationale à deux de ses initiatives prises à la dernière session. L'une portait sur la question des mines posées en République arabe libyenne par les participants à la seconde guerre mondiale. A cette session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3435 (XXX), en date du 9 décembre 1975. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a également montré son intérêt sur la question et a adopté la décision n° 80 (IV), en date du 9 avril 1976. [voir A/31/25, annexe I]. Ma délégation pensait que l'étude envisagée au paragraphe 3 de la résolution 3435 (XXX) serait soumise à la présente session, mais nous voulons bien accepter que l'on accorde aux experts le temps nécessaire pour préparer une étude complète. A ce propos, nous approuvons la proposition tendant à ce qu'une réunion intergouvernementale ait lieu pour s'occuper de cette importante question. Nous appuyons également la décision n° 32 de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à Colombo, et qui demande la réunion d'une conférence internationale pour se saisir de tous les aspects de la question [voir A/31/197, annexe IV].

148. Quant à la deuxième initiative, elle portait sur les pratiques de corruption et le rôle des sociétés transnationales. L'examen de la question a mené à l'adoption de la résolution 3514 (XXX) du 15 décembre 1975. Sur de-

mande de l'assemblée générale, la Commission des sociétés transnationales s'est saisie de la question à sa deuxième session, qui s'est tenue à Lima du 1^{er} au 12 mars 1976. En outre, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2041 (LXI), le 5 août 1976, portant création d'un Groupe de travail intergouvernemental spécial composé de 18 membres chargé d'examiner la question. La délégation de la République arabe libyenne est heureuse de cet intérêt et espère que l'on parviendra à une solution adéquate dans un proche avenir.

149. Les Nations Unies ont fait de louables efforts dans le domaine social, surtout à l'égard d'un groupe de personnes qui se sont trouvées dans l'impossibilité totale ou partielle de faire face à des besoins individuels ou sociaux, en raison de handicaps physiques ou mentaux. L'Assemblée générale a donc adopté la résolution 2856 (XXVI), qui contient la Déclaration des droits du déficient mental, et la résolution 3447 (XXX) du 9 décembre 1975, qui contient la Déclaration des droits des personnes handicapées. Pour marquer l'importance des soins aux infirmes, et en affirmation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, la République arabe libyenne a présenté, au titre du point 12 de l'ordre du jour, "Rapport du Conseil économique et social", un projet de résolution qui ferait de l'année 1978 l'Année internationale pour les personnes handicapées, avec pour thème "Compassion, égalité et paix"⁷ aux fins d'atteindre un certain nombre d'objectifs, y compris, premièrement, le relèvement social et psychologique des infirmes pour leur permettre de surmonter leurs difficultés physiques et mentales; deuxièmement, l'augmentation de toutes les formes d'aide, de soins et de directives par la création de possibilités d'emplois appropriés pour leur permettre une égalité de situation avec les personnes normales; et, troisièmement, la diffusion de l'information sur l'importance de ce secteur de la population et le besoin de leur participation à tous les aspects de la vie économique, sociale et politique. Nous espérons que tous les Etats et organisations internationales nous aideront à faire de cette entreprise humanitaire un succès.

150. En raison de notre intérêt pour les questions des droits de l'homme, nous sommes profondément préoccupés de voir ces droits faire encore l'objet de violations grossières. Malgré les succès matériels extraordinaires de l'homme au cours des décennies récentes dans l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, de la mer et des fonds marins, l'homme sur la planète continue de subir des injustices de son frère. La discrimination raciale est encore à son point culminant, étant pratiquée, officiellement ou non, dans certains pays, la souffrance humaine et l'injustice dues à la couleur, à la race et à la religion existent encore. Certains groupes minoritaires dans le monde continuent de connaître l'injustice et la tyrannie; la torture physique et psychologique continue d'être pratiquée contre les prisonniers de guerre et les populations des prisons.

151. La question de la torture a été traitée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international des droits civils et politiques. La question est traitée également dans cette organisation internationale. L'Assemblée générale a adopté la résolution

3452 (XXX), qui contient la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nous demandons de nouvelles conquêtes dans ce domaine. La protection des droits de l'homme devrait être la pierre angulaire dans le nouvel édifice international, et c'est là l'objectif que nous devons tous essayer de réaliser.

152. M. RAHAL (Algérie) : Depuis qu'il assume la charge de Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, c'est la première fois que M. Bouteflika se trouve dans l'impossibilité de participer personnellement à la discussion générale de notre assemblée. Il a fallu pour cela, bien entendu, des motifs suffisamment impératifs pour contraindre M. Bouteflika à rompre une tradition à laquelle il a toujours attaché le plus grand prix. L'Algérie, comme vous le savez, est engagée actuellement dans une phase extrêmement active de réorganisation politique et de mise en place de ses institutions d'Etat. Il y a quelques mois, une nouvelle charte nationale a été adoptée par le peuple algérien; un projet de constitution est actuellement en préparation, et M. Bouteflika assume une responsabilité de premier plan dans les travaux et dans les discussions auxquels cette préparation donne nécessairement lieu. Telles sont les raisons qui ont conduit M. Bouteflika à me demander d'être son interprète auprès de vous, Monsieur le Président, et auprès de tous les distingués délégués ici présents, pour exprimer ses regrets de n'avoir pu, comme il l'aurait voulu, s'adresser lui-même à l'Assemblée. Il m'a chargé en conséquence de lire, pour lui, le texte de l'intervention qu'il avait préparée pour cette occasion. Je vais essayer de m'acquitter de mon mieux de cette délicate mission.

153. Les motifs sont nombreux pour moi de me réjouir de la désignation de M. Amerasinghe à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Les sentiments d'amitié personnelle que je lui porte en sont une part, de même que sa qualité de représentant d'un pays lié au mien par une si large similitude dans les préoccupations et dans les conceptions internationales. Mais ma satisfaction et celle de ma délégation se fondent avant tout sur notre conviction que les compétences qu'il a déjà démontrées en de nombreuses circonstances sont par elles-mêmes un gage certain de succès pour cette trente et unième session de l'Assemblée.

154. M. Gaston Thorn, qui l'a précédé à cette haute responsabilité, mérite assurément notre gratitude pour la manière dont il a guidé le déroulement de la trentième session; les talents dont il a fait preuve, tout en n'ayant rien pour nous surprendre, lui valent notre admiration, à laquelle je voudrais ajouter le témoignage de mon amitié propre.

155. La présence discrète et silencieuse du Secrétaire général à ce podium ne correspond évidemment pas au rôle toujours actif, souvent stimulant, quelquefois déterminant, qu'il assume depuis cinq ans à la tête de notre organisation. Nous avons tous apprécié les efforts qu'il ne cesse de déployer pour s'acquitter d'une tâche par moment quasi impossible, et pour assurer aux Nations Unies un rayonnement et une respectabilité dignes de leur mission dans le monde d'aujourd'hui. C'est l'occasion pour moi de lui exprimer nos remerciements et notre reconnaissance.

156. Je voudrais également saisir cette occasion pour renouveler au représentant de la République populaire de

⁷ Voir document A/C.3/31/1, annexe I.

Chine l'expression de notre sympathie et celle de nos condoléances les plus attristées à l'occasion de la mort du président Mao Tsétoung. Sa perte n'est pas ressentie seulement par le peuple chinois; elle frappe également tous ceux qui ont pu trouver dans l'exemple, dans la sagesse et dans les enseignements du président Mao le courage, la persévérance et la foi dans la poursuite de leurs propres luttes pour un avenir de justice et de dignité. Aucun hommage ne saurait être à la mesure de celui qui restera un géant de notre époque, et dont le souvenir éclairera sans doute longtemps encore l'évolution de notre temps.

157. Je ne voudrais pas poursuivre mon exposé sans tout d'abord adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à la jeune République des Seychelles, qui vient d'être admise comme nouveau Membre des Nations Unies. A cet Etat africain, qui vient d'accéder à l'indépendance, nous souhaitons succès, bonheur et prospérité.

158. Nous aurions aimé accueillir de la même manière la République socialiste du Viet Nam et la République populaire d'Angola, dont nul ne saurait contester les droits évidents à devenir Membres de notre organisation. Le Conseil de sécurité n'a pourtant pas pu retenir les demandes d'adhésion présentées par ces deux pays, du fait du veto opposé à cette admission par les Etats-Unis d'Amérique. Comme nous l'avons déjà fait l'année dernière, nous déplorons l'usage, que nous considérons abusif, et de plus irrégulier, par un membre permanent du Conseil de sécurité, d'un privilège déjà difficilement acceptable en lui-même. Ce privilège devient inadmissible lorsqu'il est employé pour servir des considérations n'ayant aucun rapport avec la paix et la sécurité internationales.

159. Chaque session est pour nous l'occasion de jeter un bref regard sur l'année écoulée, de passer en revue les problèmes qui se placent au premier rang de nos préoccupations et de suggérer les voies pouvant conduire à leur solution. Un examen superficiel de la scène internationale, tout comme un survol de l'ordre du jour de notre présente session, pourrait laisser supposer que, aujourd'hui comme hier, nous sommes confrontés aux mêmes difficultés, que nos efforts semblent impuissants à surmonter. Sur la plupart d'entre elles, les positions qui ont été exposées au cours de cette discussion générale n'apportent pas de changement notable par rapport à ce que nous en connaissons, et ne donnent pas l'impression que nous nous orientons vers leur rapprochement.

160. Sur la base de cette constatation, nous pourrions aisément nous laisser aller à un pessimisme facile, expliquant nos échecs passés et excusant nos faiblesses futures. La situation est heureusement tout autre et, sans prêter, bien sûr, à un optimisme démesuré, elle laisse voir une évolution dans les esprits et dans les comportements, qui ne peut être perçue qu'à travers une appréciation globale du mouvement de ces dernières années.

161. Il semble en effet que nous ayons franchi une étape importante depuis la remise en cause des structures de la communauté internationale par un tiers monde nettement plus conscient de ses droits, plus apte à définir ses aspirations et plus habile à défendre ses intérêts. La crise, qui était en gestation à travers les déséquilibres et les injustices d'un ordre mondial fondé par les grandes puissances

pour servir et consolider leur suprématie, n'a pu surprendre que ceux qui voulaient ignorer les transformations, peut-être lentes mais profondes, de la société internationale d'après la seconde guerre mondiale, ou ceux qui se complaisaient dans la sécurité trompeuse d'une prospérité trop sûre d'elle-même pour se préoccuper de son environnement.

162. Les dernières sessions de l'Assemblée générale ont été marquées par l'apparition de ce phénomène nouveau qui, ébranlant des certitudes anciennes, a donné quelquefois à nos débats un caractère d'affrontement, dont la vraie signification n'a pas toujours été nettement perçue par tous. Nous avons, en fait, vécu une période de transition et d'adaptation, qui a substitué au schéma ancien des rapports internationaux — un système tenant un compte plus juste des préoccupations de tous, et donnant une part plus raisonnable — sinon plus équitable — à chacun dans le règlement de nos affaires communes. Je rappellerai, sans m'y attarder, les controverses soulevées par la révélation spectaculaire d'une nouvelle majorité dans la prise de nos décisions. Je rappellerai également les résistances auxquelles s'est heurtée notre conception du nouvel ordre économique international.

163. Ce choc était peut-être nécessaire pour réveiller les consciences et mettre en lumière les vraies priorités qui nous confrontent. L'acceptation, même à regret, de ce nouvel ordre des choses, est la condition première d'une meilleure compréhension dans les rapports entre les membres de la société internationale. Les débats de cette session témoignent incontestablement d'une telle évolution, qui nous permet de penser qu'à tout le moins nous utilisons peut-être le même langage pour parler des mêmes problèmes. Cela ne marque pas encore la fin de nos soucis ni l'évanouissement de nos inquiétudes. Les problèmes sont toujours là, comme un défi à notre volonté, à notre sagesse et à notre intelligence. Mais, dès lors que nous ne cherchons plus à nous dissimuler leurs données véritables ni à en esquiver les responsabilités, nos efforts pourront se conjuguer — et non plus se neutraliser — dans la recherche de leurs solutions.

164. Le mérite de cette mutation doit, pour une très grande part, être attribué au mouvement des pays non alignés, qui a simultanément cristallisé la conscience collective des pays en développement et amené le monde industrialisé à tenir progressivement compte des nécessités nouvelles de la vie internationale. La poursuite de ce double but est parfaitement illustrée, à la fois par la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger, qui a permis une définition précise des objectifs communs des pays non alignés, et par la cinquième Conférence, qui vient de se tenir à Colombo, et qui propose les grandes lignes d'une coopération associant développés et non-développés dans l'édification d'un nouvel ordre mondial. Les décisions adoptées à Colombo [voir A/31/197] reflètent la disponibilité des pays non alignés à s'engager dans une action constructive et fondée sur la compréhension la plus large des pénibles nécessités d'une adaptation quelquefois difficile aux contraintes d'un nouveau monde. Elles font en tout cas justice aux allégations de ceux qui, incorrigiblement, continuaient à ne voir dans notre démarche que les caractéristiques d'une agressivité à combattre avec la plus aveugle des obstinations.

165. Le maintien de cette situation et la poursuite d'un dialogue fructueux entre partenaires également intéressés à dépasser les difficultés des temps présents exigent un respect scrupuleux des règles nouvelles du jeu international, la confiance réciproque ne pouvant se fonder que sur la démonstration de la bonne foi de chacun dans la défense de ses positions et dans son appréciation des intérêts des autres.

166. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre satisfaction devant les progrès réalisés dans les rapports entre grandes puissances. Nous aurions encore été plus heureux si les relations entre l'Union soviétique et la République populaire de Chine avaient pu suivre la même tendance à la normalisation et à la détente, non seulement pour un meilleur équilibre international, mais aussi du fait de l'amitié sincère que nous portons à ces deux grands pays et à leurs peuples.

167. Les délégations, nombreuses, qui ont fait l'éloge des résultats de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, n'ont pu cependant ignorer que la politique de détente restera vide de signification réelle si elle reste limitée dans son aire géographique et dans sa portée. Les rapports pacifiques entre grandes puissances sont certes une condition nécessaire et essentielle de la paix et de la sécurité internationales; ils ne suffisent cependant pas à les garantir, s'ils ne sont pas complétés par des rapports pacifiques entre les grandes puissances et le monde sous-développé.

168. Cela suppose en premier lieu la fin des ingérences dans les affaires intérieures de nos pays, la fin de l'utilisation de nos pays à des fins stratégiques dans lesquelles nos intérêts nationaux occupent bien peu de place. Nous voudrions que soit partagée par tous notre indignation devant les interventions qui visent à provoquer ou à encourager des désordres intérieurs dans certains pays du tiers monde, ou encore à renverser leurs gouvernements ou leurs régimes. Cette politique à courte vue ne favorise évidemment pas l'établissement du climat de confiance nécessaire à toute détente véritable; elle conduit au contraire à une radicalisation des oppositions qui rendrait encore plus difficile toute approche pacifique dans la solution de nos différends.

169. Il serait extrêmement regrettable que la disposition des pays du tiers monde à refréner leur impatience et à engager avec le monde développé un dialogue franc et loyal soit interprétée comme une déviation de nos pays de leurs objectifs, ou comme un signe de résignation de nos peuples à un destin qu'ils seraient impuissants à modifier. Il est peut-être habile, et même de bonne guerre, que certains essayent d'exploiter les divergences qui apparaissent nécessairement dans les positions des pays en développement et que, au moyen de concessions mineures et astucieusement calculées, ils veuillent parvenir à une dispersion de nos efforts et à une confusion dans nos priorités. Cette tactique ne serait certainement pas nouvelle. Elle ne serait pas non plus payante, d'abord parce que les pays en développement savent que l'enjeu est maintenant trop important pour le sacrifier au bénéfice d'avantages immédiats et partiels; mais aussi parce qu'elle signifierait que nos partenaires ne sont pas encore convaincus de la nécessité d'aborder de front les vrais problèmes pour leur trouver des solutions satisfaisantes et durables.

M. Amerasinghe (Sri Lanka) reprend la présidence.

170. Nul ne peut plus douter maintenant que le système actuel qui régit les relations économiques internationales traverse une crise grave affectant profondément les économies vulnérables du tiers monde et menaçant la prospérité des pays développés eux-mêmes. Cette situation intolérable pour tous exige que des solutions radicales soient élaborées d'un commun accord afin de jeter les bases d'un nouvel ordre économique international plus adapté aux exigences de notre époque.

171. Cette oeuvre vitale est l'affaire de tous les membres de la communauté internationale; elle exige une vision globale et hautement responsable des besoins et des intérêts de tous les peuples, et une décolonisation effective des rapports imposés par les pays nantis au reste du monde. Alors que la plupart des pays développés accèdent à la phase post-industrielle, nos peuples n'ont pas encore atteint le stade du décollage technologique, car ils sont soumis de la part des pays capitalistes et des grands monopoles à un blocus industriel et technologique qui les condamne à une dépendance pratiquement sans recours.

172. Le comportement des pays développés n'a pas complètement répondu aux professions de bonnes intentions qu'ils avaient proclamées durant la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, cette bonne volonté se trouvant neutralisée par les manoeuvres tendant à détourner les pays en développement de leurs objectifs essentiels et à affaiblir leur solidarité en suscitant une contradiction dans leurs intérêts. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater le peu de réceptivité accordée aux propositions légitimes et raisonnables des pays du tiers monde formulées lors de la quatrième session de la CNUCED, à Nairobi, ou à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, notamment en ce qui concerne le réaménagement de la dette et la protection des recettes d'exportation des matières premières. Les pays industrialisés ne se sont pas contentés de répondre par des manoeuvres dilatoires aux propositions modestes et constructives des pays en développement: ils se sont constitués en club fermé et se sont renforcés en directoire international lors de la Conférence monétaire de Kingston⁸ et aux conférences de Rambouillet et de Porto Rico, dont les conséquences sont malheureusement et inévitablement sources de tension et facteurs de multiplication des incompréhensions, des méfiances et des affrontements entre pays développés et pays en développement.

173. Les pays du tiers monde doivent évidemment tirer la conclusion de cette expérience décevante et avoir la sagesse de ne pas fonder d'espoirs démesurés sur les dimensions réelles de la disposition du monde industrialisé à accepter volontairement les sacrifices nécessaires au rétablissement d'une justice minimale dans les rapports économiques internationaux. La cinquième Conférence des pays non alignés à Colombo a démontré une claire conscience de cette situation et, sans se perdre dans des récriminations inutiles contre un état de fait regrettable mais auquel il fallait faire face, il a appelé les pays en développement à

⁸ Réunion du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international sur le système monétaire international, tenue à Kingston, Jamaïque, les 7 et 8 janvier 1976.

préservent leur solidarité en précisant les priorités de leur programme commun et en définissant les objectifs immédiats de leur action commune. Les débats de Colombo ont également mis l'accent sur l'importance d'une gestion rationnelle par les pays en développement de leurs propres ressources et de leurs capacités, et sur la nécessité de tirer le meilleur parti de la complémentarité de leurs économies en développant leurs échanges mutuels dans tous les domaines.

174. Il apparaît ainsi clairement que, tout en soulignant la responsabilité des pays développés et des grandes puissances dans l'entreprise de transformation de l'ordre international présent, les pays en développement ont une exacte mesure de leurs propres responsabilités et des obligations qu'ils doivent assumer pour obtenir la réalisation de leurs aspirations. Leur maturation et leur aptitude réelle à prendre part au règlement des affaires internationales sont en relation directe avec leur capacité à savoir distinguer l'essentiel de l'accessoire et à ne pas confondre les vrais problèmes et leurs manifestations secondaires. Notre sincérité envers nous-mêmes et à l'égard des principes que nous proclamons est la condition première de notre acceptation comme un partenaire sérieux sur la scène internationale. Plus que d'autres, nous devons être conscients de la nécessité de comprendre que notre bien commun impose certaines limitations à nos préoccupations nationales. Plus que d'autres, nous devons montrer notre respect de la morale internationale et des règles que nous nous évertuons à imposer au comportement des membres les plus puissants de notre communauté. Tout espoir de faire triompher notre cause serait irrémédiablement compromis si nous devions à nouveau assister à la résurgence des égoïsmes qui, dans le passé, ont réduit à néant toutes nos tentatives d'action commune. Cela n'est pas valable uniquement pour les questions à caractère économique, qui, malgré les apparences et la crise qui leur donne un caractère d'urgence prioritaire, restent après tout tributaires du cadre politique dans lequel elles doivent être résolues. Le principe de non-intervention dans les affaires des autres pays doit évidemment s'appliquer en premier lieu dans les rapports mutuels entre pays du tiers monde. Le respect du droit à l'autodétermination des peuples, que nous avons défendu avec tant d'acharnement contre l'hégémonie des puissances coloniales, doit être la pierre angulaire de notre comportement mutuel et de notre attitude de soutien aux peuples en lutte pour leur libération. La politique des faits accomplis, que nous avons dénoncée avec vigueur au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde, ne devrait pas trouver d'excuses lorsqu'elle est pratiquée par des pays dont l'appartenance au tiers monde rend encore moins acceptable une telle violation des règles les plus élémentaires du droit international. De telles déviations existent, nous le savons tous, et nous les déplorons, car elles constituent autant d'obstacles supplémentaires à notre progression commune vers la réalisation de nos aspirations les plus fondamentales. Il appartiendra sans doute aux pays du tiers monde eux-mêmes de savoir remédier à cette situation, dramatique par certains de ses aspects, et d'obtenir de chacun d'eux une prise de conscience plus claire du prix qu'il devra nécessairement accepter pour tirer profit d'une solidarité essentiellement basée sur une libre adhésion à une éthique que nous avons nous-mêmes clairement définie.

175. Je voudrais maintenant tourner mon attention vers quelques problèmes particuliers auxquels mon gouverne-

ment attache une importance spéciale. La détérioration de la situation dans le bassin méditerranéen et autour de la Méditerranée, où les conflits s'aggravent ou s'élargissent, suscite notre préoccupation et notre inquiétude. La crise du Moyen-Orient, en particulier, était déjà assez grave et suffisamment complexe sans le sort tragique qui frappe actuellement le Liban, et qui affecte si dangereusement son unité nationale, son intégrité territoriale, peut-être finalement son existence même en tant que nation indépendante. Il n'est certes pas facile de dégager un schéma clair de la situation à partir des forces et des influences qui s'y enchevêtrent, et dont certaines portent ostensiblement la marque de l'impérialisme et du sionisme. Des efforts sont entrepris, notamment dans le cadre de la Ligue des Etats arabes, pour tenter de mettre, au moins, fin aux massacres et au déchaînement de la violence, en attendant que les Libanais, écoutant la voix de la raison, renoncent à la folie meurtrière qui semble s'être emparée de ce peuple renommé pour son pacifisme, et qu'ils affrontent les vrais problèmes de leur avenir commun. Nous donnons notre appui total à ces initiatives, en réitérant notre conviction qu'aucune solution imposée de l'extérieur ne saurait avoir de chances réelles de conduire à un règlement juste et durable du drame libanais.

176. Ce drame, on le sait, est intimement lié au développement de la lutte du peuple palestinien qu'un destin particulièrement injuste semble poursuivre dans toutes les phases de son histoire. Les bouleversements du Liban, pour tragiques et déplorables qu'ils soient, ne peuvent porter atteinte au droit des Palestiniens de poursuivre leur combat de libération, ni imposer à leur nécessaire liberté d'action une contrainte abusive destinée à rien de moins qu'à paralyser leurs efforts ou à affaiblir leurs rangs. La crise du Liban ne peut pas non plus faire oublier les données véritables du problème palestinien, dont la solution ne peut se concevoir en dehors de la reconnaissance et de la satisfaction des droits inaliénables que notre assemblée a elle-même reconnus au peuple palestinien.

177. Quelles que soient les tentatives impérialistes et sionistes de brouiller davantage ces données et de jeter la confusion dans les priorités, l'évolution du problème du Moyen-Orient indique, sans ambiguïté aucune, qu'une solution globale s'impose, impliquant d'une part l'évacuation totale par Israël de tous les territoires arabes occupés et, d'autre part, la réalisation des aspirations nationales du peuple palestinien. Cette vérité est aujourd'hui finalement reconnue par la communauté internationale. Sa mise en pratique est cependant une autre affaire où interviennent à la fois la détermination des Palestiniens à défendre leurs droits et leur capacité à le faire de manière compétente et responsable, ainsi que la volonté de notre organisation et de ses membres de donner à leurs décisions suffisamment de force pour imposer leur exécution.

178. Dans ce même contexte méditerranéen, le problème de Chypre continue à résister à toutes les tentatives de règlement, et les pourparlers entre les deux communautés chypriotes, menés sous l'égide du Secrétaire général, n'ont guère produit les résultats que nous en attendions tous. Nous pensons que les principes énoncés dans la résolution 3212 (XXIX) de notre assemblée restent valables pour aboutir à une solution satisfaisante, garantissant à chaque communauté ses droits, ses particularités et sa sécurité tout

en maintenant l'unité politique, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre. L'Algérie continuera à apporter sa contribution, en particulier au sein du Groupe de contact créé à cet effet par le groupe des non-alignés, pour rechercher, en étroite collaboration avec toutes les parties intéressées, les possibilités d'un rapprochement des points de vue et d'une base d'entente pour le règlement prioritaire des problèmes à caractère humanitaire, sources de tant de souffrances inutiles et qu'il est du devoir de tous de soulager sans tarder.

179. Malgré l'importance que revêtent les problèmes que je viens d'exposer, il semble que cette session de l'Assemblée restera dominée par l'évolution de la situation en Afrique, et notamment en Afrique australe, où l'heure des décisions semble avoir enfin sonné. Un changement aussi spectaculaire n'est certainement pas dû au réveil soudain d'une opinion internationale pourtant bien avertie des événements de cette région. Il est tout d'abord l'oeuvre des Africains eux-mêmes, qui ont appris au fil des ans à mieux défendre leurs droits pour reconquérir leur liberté dans la dignité et l'égalité. C'est cette lutte qui donne maintenant ses fruits et qui montre que les morts de Soweto, d'Alexandra et d'ailleurs ne sont pas tombés en vain, comme n'ont pas été inutiles les souffrances de ceux qui pourrissent depuis des années dans les prisons de Vorster et de Ian Smith. L'intérêt que manifestent maintenant les pays occidentaux pour aboutir à une solution satisfaisant les revendications africaines, tout en préservant au moins partiellement les privilèges des minorités blanches, cet intérêt n'est pas fondé sur des considérations humanitaires ou sur une soudaine sympathie pour les peuples africains; les peuples africains, du reste, n'en demandent pas tant. Cet intérêt, nous le savons, et dans une certaine mesure nous trouvons cela normal, est davantage suscité par la sauvegarde d'avantages économiques ou stratégiques qui étaient liés à l'existence du régime d'*apartheid*, et qui sont ébranlés en même temps que ce régime par les transformations qui se produisent ou qui se dessinent dans la région. Nous voudrions, en Afrique, être mieux convaincus que les calculs des pays occidentaux sont suffisamment corrects pour établir que leur intérêt bien compris, leur intérêt à long terme, n'est pas dans la survie à tout prix du système d'*apartheid* et du régime politique qui en est l'expression, mais dans l'amitié qu'ils pourront sauvegarder avec les peuples africains de la région, à qui, en définitive, appartient l'avenir de cette partie de l'Afrique.

180. Le problème de la Namibie, celui du Zimbabwe et celui de l'*apartheid* en Afrique du Sud sont étroitement liés et leur évolution se fait nécessairement de manière solidaire. Cela signifie bien sûr que tout progrès réalisé dans le règlement de l'un d'eux se répercute sur les autres et peut faciliter leur solution. Cela signifie aussi qu'il serait dangereux de traiter ces problèmes de manière indépendante, et en particulier de se convaincre ou de laisser croire que l'on peut résoudre le problème de la Namibie, et même celui de Rhodésie, pour donner un répit ou même une certaine respectabilité internationale aux tenants incorrigibles de l'*apartheid*, alors qu'en dernière analyse c'est la survie du système de l'*apartheid* ou sa disparition qui est au centre même de la crise qui secoue depuis si longtemps déjà toute l'Afrique australe.

181. En tout état de cause, la décision finale appartient aux Africains intéressés eux-mêmes; nous faisons confiance

à leur sens des responsabilités et à leur conscience qu'ils vivent un moment crucial dans l'histoire de leurs pays; nous espérons qu'ils sauront dépasser leurs divergences ou leurs incompatibilités, pour unir leurs efforts dans cette phase ultime de leur lutte. Les pays africains de la région, par leur meilleure connaissance des situations et des hommes, pourront sans doute jouer un rôle déterminant pour guider les responsables des mouvements de libération et les aider à surmonter leurs difficultés et leurs divisions. Mais il va de soi que nous continuerons, comme par le passé, à apporter un soutien total et indéfectible aux peuples de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud jusqu'à la réalisation totale de leurs aspirations.

182. Je voudrais enfin dire quelques mots en ce qui concerne le Sahara occidental. Ce problème a été et demeure un problème de décolonisation au même titre que ceux que notre organisation a eu à résoudre au cours de ce dernier quart de siècle, et pour lesquels elle a invariablement choisi pour solution l'exercice par les peuples colonisés de leur droit à l'autodétermination.

183. Il ne s'agit pas d'un problème nouveau pour notre assemblée, qui, au cours de plusieurs années consécutives, a tracé dans de nombreuses résolutions le schéma de décolonisation du Sahara et qui, de plus, a pu compléter sa connaissance de ce dossier par le rapport de la commission d'enquête⁹ du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur ce sujet¹⁰.

184. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ces éléments, qui doivent être bien connus de tous les membres de notre assemblée, mais je voudrais dissiper certaines confusions qui ont été introduites au cours de ce débat.

185. Il est tout d'abord manifestement faux de prétendre que le problème du Sahara a été réglé et que le peuple sahraoui a exercé son droit à l'autodétermination en acceptant le partage de son pays et son annexion. Cette assertion est contredite par les événements de tous les jours, qui prouvent bien que jamais ce problème n'a été aussi réel et n'a autant pesé sur la situation de l'ensemble de cette région. Il est difficile de convaincre quiconque que la procédure utilisée à El Aaiún puisse constituer en aucune façon une consultation véritable du peuple sahraoui. Sans même s'attarder sur la représentativité fictive des membres d'une Djemâa initialement désignée par la Puissance administrante espagnole, il est bien clair que les garanties énoncées par notre assemblée n'ont pas été respectées, pas plus que n'ont été assurés la présence et le contrôle qui devaient revenir au Secrétaire général. J'ajouterai que le Gouvernement espagnol, lui-même pourtant signataire de l'Accord de Madrid du 14 novembre 1975, s'est dissocié de cette responsabilité et a clairement proclamé que le peuple sahraoui ne pouvait pas être considéré comme ayant exercé son droit à l'autodétermination.

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément n° 23*, chap. XIII, annexe : rapport de la Mission de visite des Nations Unies au Sahara espagnol, 1975.

¹⁰ *Sahara occidental, avis consultatif, C. I. J. Recueil 1975*, p. 12.

186. La deuxième confusion que l'on a voulu introduire dans ce débat concerne les réfugiés sahraouis qui se trouvent en territoire algérien, dans la région de Tindouf. On a voulu laisser entendre que ces exilés étaient retenus malgré eux, qu'ils étaient même gardés contre leur gré et seraient heureux de regagner immédiatement leurs foyers s'ils n'en étaient empêchés. Je ne doute pas du désir ardent de ces exilés de revenir dans leur pays; ce qui les en empêche, ce n'est sûrement pas les barrières que pourrait leur opposer le Gouvernement algérien, mais bien la situation qui a été créée par l'occupation militaire de leur territoire et les menaces qu'elle a fait peser et qu'elle continue de faire peser sur leur sécurité et sur leur liberté. Il peut paraître réconfortant pour les occupants d'un pays de penser que ceux que leur occupation a contraints à l'exil sont prêts à les saluer en libérateurs, s'ils n'étaient sous une emprise étrangère hostile. Il est peut-être plus sage pour eux, et plus positif, de bien se rendre compte de la réalité des faits, et de se convaincre que l'absorption d'un territoire n'est pas chose aisée sans l'agrément de sa population. La situation matérielle et l'état d'esprit des réfugiés sahraouis à Tindouf ne sont d'ailleurs un secret pour personne, et les nombreux visiteurs qui ont eu l'occasion de les voir, y compris le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et des journalistes de toutes nationalités, savent bien les épreuves qu'ils supportent avec courage et résignation pour maintenir vivant en eux leur idéal de préserver leur personnalité et de récupérer leur liberté. Le Gouvernement algérien apporte à cette population déracinée toute l'aide humanitaire que ses moyens lui ont permis de fournir, et il fait appel à la solidarité internationale pour contribuer à améliorer les conditions misérables dans lesquelles elle se trouve. Cette masse de réfugiés n'est certainement pas le fait du Gouvernement algérien. Mais elle reste un témoignage, s'il en fallait encore un, de la persistance au Sahara occidental d'un problème de décolonisation qui, bien certainement, est loin d'avoir trouvé sa solution.

187. La troisième confusion, enfin, que l'on a tenté d'injecter dans ce débat a consisté à faire accroire que, le problème du Sahara ayant été réglé, il s'y est substitué un différend entre les Etats de la région. Il n'est pas question pour moi, bien sûr, d'ignorer la tension qui effectivement existe dans notre région, mais il ne faut pas confondre les causes et les conséquences. La tension existe parce que le problème du Sahara n'est pas réglé, et si un tel règlement intervenait, il y a tout lieu de penser que cette tension disparaîtrait d'elle-même. Affirmer donc que le seul problème qui se pose actuellement est celui des rapports entre les pays voisins du Sahara, c'est vouloir se détourner de l'élément central de cette situation, et dissimuler, sous cette nouvelle présentation des choses, le fait essentiel et primordial que constituent l'occupation militaire et l'annexion du Sahara. Les chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine ont parfaitement analysé la situation telle qu'elle se présente lorsqu'ils ont décidé de convoquer un sommet spécial, non pas pour étudier, comme il a été dit à tort ici, la tension qui sévit en Afrique du Nord, mais bien pour examiner la question du Sahara occidental, et pour tenter d'y trouver une voie de règlement en association avec les pays voisins et le peuple sahraoui lui-même.

188. Je me dois donc de réaffirmer ici que le Gouvernement algérien ne se laissera pas entraîner par ces tentatives de dénaturer le problème du Sahara en faisant accréditer la

thèse d'un conflit entre pays voisins, car l'Algérie continue à déclarer de la façon la plus solennelle que sa position de principe n'est inspirée par aucune visée territoriale, ni encore moins par un quelconque sentiment d'hostilité à l'égard de ses voisins. Cette position se fonde sur la ferme conviction que la seule garantie d'une solution vraie et durable de la question du Sahara réside dans l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination, sur la base de l'intégrité territoriale et de l'intangibilité des frontières, et dans le cadre d'un référendum authentique, contrôlé et garanti par l'Organisation des Nations Unies.

189. Au cours de cette session, notre assemblée aura bien sûr à examiner l'évolution de la situation au Sahara et à apprécier, notamment au travers du rapport que devra présenter le Secrétaire général, comment ont été mises en application les décisions qu'elle avait prises l'année dernière. Ma délégation continue de penser que la responsabilité de la décolonisation du Sahara relève de l'Organisation des Nations Unies, et elle se réserve de développer les considérations que je viens seulement d'aborder au cours du débat qui sera consacré à cette question.

190. Le problème que je viens juste d'évoquer, tout comme les multiples questions qui sollicitent les décisions de notre assemblée, pose en termes de plus en plus pressants le problème de la responsabilité de notre organisation et de sa capacité à mettre en oeuvre ses résolutions. Je ne parle pas seulement de l'Assemblée générale, dont on sait les pouvoirs réduits en matière de sanctions, mais également du Conseil de sécurité, auquel la Charte fournit les moyens de contrainte lui permettant d'imposer ses décisions. Il est à peine besoin de souligner à quel point la crédibilité de notre organisation peut souffrir de cette impuissance de ses organismes principaux à mettre en pratique leurs décisions. Il est clair qu'il s'agit là d'un problème d'autorité dont la solution impose que chaque Etat Membre se décharge d'une part de ses prérogatives de souveraineté et accepte de se soumettre à la volonté supérieure des activités de notre organisation.

191. Ces considérations, quelque peu théoriques, rejoignent le souci largement partagé ici de renforcer le rôle de notre organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et dans la promotion d'une coopération toujours plus large entre tous les peuples. Elles expriment en tout cas notre attachement à cette institution qui, malgré les faiblesses dont elle reste toujours affectée, se présente encore comme l'instrument le mieux approprié de la compréhension entre les hommes et de l'amitié entre les nations.

192. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour la discussion générale. Plusieurs délégations ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais vous rappeler la décision prise à la 4^e séance plénière de l'Assemblée, à savoir que les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse doivent se limiter à 10 minutes. Je lance donc un appel à tous ceux qui ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse en les priant de respecter cette décision, surtout compte tenu de l'heure tardive.

193. **M. HERZOG** (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation s'est abstenue de répondre aux nombreuses

attaques de certaines délégations arabes contre l'État d'Israël et le peuple juif au cours de la discussion générale. Je me suis abstenu de réagir parce que ces remarques, de toute évidence, étaient peu importantes et sans objet, compte tenu de ce qui se passe en fait dans le monde arabe en général et au Moyen-Orient en particulier. Toutefois, le débat venant à sa conclusion, je ne peux m'empêcher de venir dire mon appréciation aux délégations arabes qui, par leurs déclarations mêmes, ont une fois de plus si bien servi la cause d'Israël, en énonçant dans leurs propres termes les problèmes qui se posent à Israël pour arriver à un accommodement et à la paix au Moyen-Orient. Certaines déclarations allaient de l'expression d'une haine extrême au plus grand comique. Nombre de ces orateurs ont en outre délibérément ignoré les luttes et les effusions de sang entre Arabes dans de nombreux conflits au Moyen-Orient, la plupart éloignés d'Israël et sans aucun rapport avec le conflit arabo-israélien.

194. Je suis reconnaissant aux délégations arabes qui ont indiqué, de différentes façons, quelles étaient en fait leurs intentions réelles. Nulle part ailleurs on ne trouvera un meilleur service à Israël que celui rendu par la délégation irakienne et par la délégation libyenne. Les instigateurs et les commanditaires du terrorisme international et de la piraterie aérienne étaient vraiment émouvants ! En fait on pourrait prendre cela pour une sinistre plaisanterie si ce n'était aussi tragique.

195. En outre, nous avons eu une analyse psychologique intéressante de la part du représentant du Yémen et une théorie bizarre sur l'âme d'un nouvel Hitler. Comme tous ses collègues qui étaient du côté des nazis pendant la seconde guerre mondiale, il a certainement autorité en la matière.

196. Je dirai un petit mot à l'intention de mon collègue de la Syrie : j'apprécie entièrement la situation difficile dans laquelle il se trouve car, de toute évidence, il a le sentiment que la violence de ses attaques contre Israël à l'Assemblée générale doit être en proportion directe avec le nombre d'Arabes que les forces armées syriennes ont tués au Liban.

197. Franchement, j'avais espéré une lueur d'espoir dans les déclarations des représentants arabes – un espoir dû à un changement dans le ton, peut-être une volonté de compromis, et même une volonté d'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, par le fait que l'on doit bien se rendre compte que les conflits dans ce monde doivent en définitive être résolus par des négociations face à face sur la base du respect mutuel.

198. Au lieu de cela, nous sommes encore une fois réunis ici pour écouter les mêmes disques rayés répétant les inévitables thèmes remplis de haine, de venin et d'arguments erronés, les représentants arabes défilant à la tribune où chacun vient lancer sa tirade, avant de laisser la place au suivant. Pas un mot de raison, pas un mot de compromis, pas un mot d'accommodement, pas un mot sur les droits d'Israël, pas un mot sur les négociations; ce mot même étant tabou. Quel triste commentaire !

199. Le Moyen-Orient n'a-t-il pas suffisamment saigné ? Est-ce que les discours que nous avons entendus nous ont aidés à faire un progrès quelconque vers la paix ? Ne

sont-ils pas étrangers au ton que l'on discerne dans certaines tendances constructives et dans d'autres domaines ? Le moment n'est-il pas venu de changer de sentiments et de méthodes ? Pourquoi ne pas nous asseoir et parler comme le font d'autres adversaires ?

200. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Dans aucun de mes discours, je n'emploie le sarcasme, la haine ou la rancœur. Je suis heureux que M. Herzog soit assis dans cette salle, car habituellement, lorsque je parle au Conseil de sécurité, il s'en va. Par-delà cette tribune, j'ai quelques mots à lui dire, espérant qu'il comprendra la situation actuelle, sans haine, sans rancœur, sans sarcasme.

201. De nombreuses fois, j'ai déclaré que nous n'avions rien à reprocher à nos frères, les Juifs, qui sont les descendants d'Abraham, le patriarche de toute la région. Mais nous avons quelque chose à reprocher aux Khazars qui ont accepté le sionisme au VIII^e siècle et qui se sont considérés comme sémites après que Herzl eut propagé son idéologie sioniste.

202. Nous souhaiterions bonne chance aux Khazars s'ils n'avaient pas pénétré dans cette zone. Leurs ancêtres se sont convertis au judaïsme, mais cela n'en a pas fait des sémites; encore une fois, je répète que les Anglais et les Français, étant devenus chrétiens, ont ainsi embrassé une religion sémitique, mais sans que pour autant cela en fasse des sémites; nos frères nigériens et indonésiens, eux aussi, ont une religion sémitique – l'islam –, mais cela n'en fait pas pour autant des sémites.

203. Les descendants de ces Khazars qui appartenaient à l'Europe centrale et orientale ont utilisé une noble religion, le judaïsme, comme motivation à des fins politiques et économiques. Si les diplomates ici présents utilisent des termes durs, ce n'est pas parce qu'ils voudraient voir ces gens expulsés de notre milieu par la guerre. Je ne suis pas partisan de la guerre; je ne suis pas partisan du terrorisme; mais je dois rappeler à M. Herzog – je ne sais pas où il se trouvait au cours des années 20; peut-être était-il en Irlande; il devait porter alors des culottes courtes – que j'ai visité Jérusalem en 1925 et qu'on m'a dit combien intransigeants étaient les descendants des Khazars. N'oublions pas qu'ils viennent de l'Europe centrale. Ils ont dû oublier qu'ils ne pourront pas survivre très longtemps, aussi recourent-ils à la tension. Malheureusement, il n'y a pas de la tension entre eux seulement, mais dans toute la zone de l'Atlantique au golfe Persique. Pourquoi ? Parce que la population les considère comme un élément étranger dans le corps politique et dans le corps social du monde arabe sémitique.

204. L'époque est révolue où les Européens pouvaient utiliser la religion ou même l'idéologie en tant que motivation à des fins politiques. On ne croit plus en cette motivation. Les Israéliens sont là par la force des armes et grâce à l'appui de nos amis américains.

205. Qui peut réfuter ce que mon collègue libyen a dit ? Ceux qui sont en concurrence pour la présidence – M. Carter et M. Ford – cherchent les faveurs des électeurs juifs : 3 p. 100 de la population des États-Unis. Pouvez-vous imaginer quelle force ils représentent ici ? Je me demande comment nous arrivons encore à faire du

commerce avec les Etats-Unis ! Mais, nous, Arabes, avons été dans la région pendant 6 000 ans. C'est, comme nous le disons, un nuage noir dans notre histoire.

206. En toute franchise envers vous, M. Herzog, et envers votre délégation, nous devons dire que nous ne vous haïssons pas. Non. Je connais beaucoup de personnes qui veulent faire la paix avec vous; mais pas à vos conditions. Vous savez très bien que lorsqu'il n'y aura plus de tension, vous disparaîtrez, soit par usure, soit par assimilation. C'est une question de temps.

207. Où sont les Croisés ? Il y a une tribu en Arabie du Nord dont les membres ont les yeux bleus et les cheveux blonds. Ce sont des Arabes et ils portent le costume arabe; ce sont les restes des croisés. Où sont tous ces conquérants qui ont traversé la région ? Aussi pourquoi ne cherchez-vous pas à être acceptés, à vous adapter et à vous ajuster au monde arabe ?

208. Beaucoup de Juifs sont fiers d'être américains; beaucoup de Juifs sont fiers d'être français. Mais vous, vous voulez vous rassembler pour aller en Israël. Vous êtes 16 millions de Juifs, mais combien pourront aller en Israël ? Seulement ceux auxquels vous avez créé des problèmes – et malheureusement, vous avez créé des problèmes à nos propres Juifs, nos frères, et qui ne sont pas des Khazars. Vous n'êtes pas parents par la culture. Par la religion ? Les Allemands étaient liés par la religion aux Français et aux Anglais, mais ils ont fait deux guerres mondiales. Et vous êtes au courant des guerres entre la Judée et Israël. Les frères se battent les uns contre les autres.

209. Comment voulez-vous être acceptés alors que vous vous imposez, que vous vous mettez à part, en vous considérant comme le "peuple élu de Dieu". Est-ce que Dieu fait de la discrimination ? Vous luttez contre la discrimination ici. Or, l'*apartheid* en est une forme. Et vous, vous vous mettez à part. Nombre d'entre vous sont allés à Oxford, à Cambridge, à Harvard; beaucoup d'entre vous sont des savants, et vous jouez sur leurs sentiments religieux. Ces savants juifs ne vous croient pas dans le tréfonds de leur coeur, mais ils sont prêts à vous aider, parce que les contribuables américains paient la note; ils vous donnent de l'argent. Et ces Américains, oseront-ils publier dans la presse ce que je dis ici ? Non, je dis cela depuis trop longtemps.

210. Je peux vous assurer que ce qui se produit au Liban n'est qu'un élargissement de votre invasion et de votre incursion dans la terre de Palestine, qui doit être sacrée aux trois religions monothéistes. Vous n'avez pas le monopole en Palestine.

211. Vous n'êtes que 16 millions, dont seulement 3 ou 4 millions de sionistes, qui le sont devenus par endoctrinement. Si la Palestine est également sacrée pour les Juifs, les chrétiens et les musulmans, par quelle aune de justice, par quel critère démocratique pouvez-vous prétendre vous installer là ? Voulez-vous être là-bas parce qu'il fut un temps où Israël s'y est trouvé pendant trois ou quatre cents ans ? Mais bien d'autres s'y sont aussi trouvés. Les Romains y sont restés pendant plus longtemps encore. Que diriez-vous si nos amis italiens déclaraient : "Nous, les Romains, nous étions là-bas" ? Cet argument ne tient pas.

212. Monsieur le Président, ai-je encore quelques instants ?

213. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez encore deux minutes.

214. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je peux dire bien des choses en deux minutes... Oui, c'était une petite pause humoristique. Si l'humour ne venait pas un petit peu à notre secours, nous serions submergés par la tragédie.

215. Vous, les Européens, quand allez-vous entendre raison, Monsieur Herzog ? Regardez les Britanniques ! Ils voulaient que vous fussiez là-bas pour assurer la sécurité de la route de l'empire britannique. Mais où est l'empire britannique, maintenant ? Le grand oncle de Winston Churchill, Charles Churchill, a été envoyé dans la région en 1843. Il y est resté 20 ans pour assurer la sécurité de la route des Indes. Mais où est l'empire britannique ? Où sont tous les empires ? Quant à vous, vous descendez des Khazars. Vous voulez rester là-bas, faire commerce à ce carrefour du monde et y rassembler tous les Juifs ? C'était un rêve de M. Herzl, qui ne s'est jamais réalisé et, comme je l'ai dit maintes et maintes fois, ce rêve est devenu cauchemar.

216. Pour l'amour du ciel, je vous le dis et vous le redis, sachez vous adapter ! Ajustez-vous, cherchez à être acceptés, et vous n'aurez plus de problèmes. Nous vous prendrons ! Nous vous assimilerons ! Quel mal y a-t-il ? Vous ne nous laisserez pas épouser vos femmes ? Abraham a bien épousé des femmes araméennes et chananéennes. Votre sang, Monsieur Herzog, n'est pas pur. Vous ne pouvez prétendre descendre d'Abraham, notre patriarche à tous. Nous épouserons vos femmes, et certaines des nôtres épouseront peut-être vos hommes. Vous vous mélangerez et deviendrez partie du tout. Ne pensez plus qu'être Juifs confère un caractère d'exclusivité.

217. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le représentant de l'Arabie Saoudite que son temps de parole est épuisé.

218. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je vais m'arrêter. Je suis content que le Président ait utilisé son maillet. Je sais que nous sommes au seuil de cette trente et unième session et que j'aurai amplement l'occasion d'essayer de faire entendre raison à M. Herzog et, par son truchement, à tous les Khazars, qui sont des intrus au Moyen-Orient.

219. M. SCRANTON (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Dans l'exercice de son droit de réponse, ma délégation souhaite répondre aux déclarations faites cet après-midi par les représentants de Cuba et de la République arabe libyenne.

220. Parmi les nombreuses allégations sans fondement et les inexactitudes qui ont caractérisé les remarques du représentant de Cuba, se trouvaient des références détaillées à une question intérieure de mon pays, à savoir Porto Rico. La politique des Etats-Unis à propos de Porto Rico se fonde sur une reconnaissance complète du droit de Porto Rico à l'autodétermination. Au début du siècle, les Etats-Unis ont

pris possession de divers territoires, et chacun d'entre eux a été à même de décider de la voie qu'il voulait suivre. Les Philippines ont choisi l'indépendance, Hawaii a choisi d'être un Etat et Porto Rico a décidé d'avoir avec les Etats-Unis des relations spéciales de Commonwealth, lesquelles contiennent d'évoluer.

221. Le peuple de Porto Rico a fait ce choix en approuvant le statut de Commonwealth et sa propre constitution en 1952. Il a confirmé ce choix dans un référendum sur le statut en 1967. Dans ce référendum, il y a eu 60 p. 100 des voix en faveur du statut de Commonwealth, 39 p. 100 en faveur du statut d'Etat, et moins de 1 p. 100 en faveur de l'indépendance.

222. La politique déclarée des Etats-Unis a toujours été, depuis 1953, que si la législature portoricaine adoptait une résolution en faveur de l'indépendance, le Président recommanderait au Congrès des Etats-Unis d'octroyer l'indépendance.

223. A Porto Rico, en novembre de cette année, de nouvelles élections libres et ouvertes auront lieu. Il est d'autres nations où on ne peut guère en dire autant.

224. En 1953, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu explicitement le statut d'autonomie de Porto Rico et a effacé Porto Rico de la liste des territoires non autonomes en adoptant la résolution 748 (VIII), puis a confirmé cette décision en 1971, quand elle a rejeté une tentative visant à inscrire la question de Porto Rico à son ordre du jour.

225. Tant que le peuple de Porto Rico souhaitera garder les mêmes relations avec les Etats-Unis, toute discussion sur le statut de Porto Rico, par quelque organisation internationale que ce soit, sera blessant pour nous et pour le peuple de Porto Rico. Le président Ford l'a dit avec la plus grande solennité en juin, alors qu'il effectuait une visite à Porto Rico. Il a dit que ceux qui pourraient être tentés d'intervenir dans nos relations librement choisies doivent savoir qu'un tel acte serait considéré comme une ingérence dans les affaires intérieures de Porto Rico et des Etats-Unis, et que ces derniers sont certains que les nations avec lesquelles ils ont des relations amicales comprendront la vivacité des sentiments des peuples américain et portoricain sur ce point.

226. Les accusations du représentant de la République arabe libyenne contre les Etats-Unis, contre le Président de mon pays et le candidat démocrate à la présidence, de même que le langage employé pour formuler ces accusations, sont si extrêmes, si insultants, qu'ils devaient viser à engendrer une réponse discourtoise. Mais je m'y refuserai, par respect pour cette institution. Qu'il suffise de dire que les Etats-Unis ont entrepris maints efforts, avec un succès considérable, sur la voie d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. Nous continuerons de le faire, car nous sommes décidés à contribuer à apporter la paix et la justice à tous les peuples de la région. Nous serions vraiment très heureux s'il était, honnêtement et objectivement, possible d'en dire autant du gouvernement qui nous lance maintenant des accusations aussi outrageantes.

227. M. HUERTA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Au cours de la discussion générale, les représentants de

divers pays ont parlé de la situation existant au Chili. Ma délégation exerce son droit de réponse parce que la vérité et le sérieux doivent valoir dans les débats de l'Assemblée générale.

228. Etant donné l'impossibilité de répondre à chacun des pays dans le temps bref qui m'est imparti, je me vois obligé de les grouper en fonction des motifs qui les ont inspirés. Je m'adresse en premier lieu aux pays occidentaux qui ont réitéré leur préoccupation véritable en ce qui concerne les droits de l'homme dans le monde. Nous savons que leur préoccupation est sincère et même s'ils se trompent quant à la véritable situation en ce qui concerne ces droits au Chili, nous leur dirons que nous continuerons à collaborer tant pour permettre d'établir la vérité face à tant de mensonges et de faussetés qu'en ce qui concerne l'appui que nous donnons à toute initiative destinée à améliorer la condition de la personne humaine dans le monde.

229. Nous continuons d'être favorables à l'adoption d'un système universel automatique et obligatoire d'enquête en la matière mais, en même temps, nous tenons à leur dire qu'aucun n'atteindra ses objectifs tant qu'il se limitera à mettre en exergue certains petits pays et que l'on n'aura pas, en même temps, le courage ni la volonté de s'attaquer aux grands coupables dont nous connaissons tous les noms et qui s'abritent derrière l'hypocrisie pour proférer des accusations contre d'autres, mus qu'ils sont par leur passion politique et par le souci de détourner l'attention des atrocités qui se commettent à l'intérieur de leurs frontières.

230. Ensuite, il y a les pays qui n'ont pas de voix propre parce qu'ils ont le malheur d'avoir été subjugués par l'Union soviétique ou qu'ils dépendent de l'aide économique de cette puissance pour subsister. A ceux-là, nous souhaitons qu'un jour vienne où ils pourront décider librement de leur destin et dialoguer avec le reste du monde sans être assujettis à une phraséologie imposée par l'oppresseur.

231. Il y a également les pays qui, sans avoir vraiment de renseignements précis et dignes de foi en ce qui concerne ce qui se passe au Chili, se sont associés au chœur de ceux qui les ont précédés. A ceux-là, nous conseillons d'étudier avec attention les méthodes de l'expansionnisme soviétique de façon que, lorsque le danger se présentera chez eux, ils se rappellent l'expérience et l'exemple du Chili et qu'ils se souviennent et sachent que la tyrannie étrangère peut être évitée si l'on agit avec décision, volonté et patriotisme.

232. Il y a enfin la puissance soviétique, source et origine de toute la campagne antichilienne parce qu'elle ne peut oublier l'étendue de la défaite amère que sa stratégie de pénétration impérialiste a subie dans notre pays. Est-ce trop lui demander que de lui demander de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination d'un peuple qu'elle croyait déjà conquis ? Ou est-il tout aussi inutile de lui demander de respecter le principe de non-ingérence que d'espérer la voir ouvrir ses propres frontières ? L'Union soviétique a peur de l'air de la liberté, elle a peur de se montrer au monde dans sa réalité crue, elle craint que la communauté internationale n'use de ses bons offices pour améliorer la situation de ceux qui se trouvent privés de leurs libertés fondamentales, de ceux qui sont au désespoir dans les camps de concentration ou qui se morfondent dans des cliniques psychiatriques. Si tel n'était pas le cas, nous ne

serions pas témoins du spectacle grotesque où nous voyons les représentants soviétiques se poser en défenseurs des droits de l'homme.

233. Si la communauté mondiale souhaite vraiment avancer de manière concrète dans le domaine du respect des droits de l'homme, elle doit tout d'abord laisser de côté le cynisme et la discrimination, abandonner la confrontation et la haine et s'attaquer directement et courageusement au coeur du problème. Mon pays sera toujours disposé à collaborer dans cette voie.

234. Il y a moins d'un mois, le terrorisme international, que le Chili dénonce depuis des années, a fait une nouvelle victime en la personne de don Orlando Letelier. Le Gouvernement de mon pays fut le premier à condamner cet assassinat et à demander que l'on procède immédiatement à une enquête approfondie, complète et rapide. En même temps, il a donné à ses représentants diplomatiques instruction de répondre le cas échéant aux interrogatoires, renonçant par là à leurs privilèges et immunités. Ceux qui ont lu la presse nord-américaine ces derniers temps ont pu se rendre compte du caractère calomnieux et injurieux des insinuations qui ont été faites à ce propos.

235. Nous tenons à élever une protestation énergique à l'encontre des représentants qui, ouvertement ou non, au mépris total de la dignité de cette assemblée, ont accusé le gouvernement chilien de cet assassinat répugnant, préjugant, de manière irresponsable et malveillante, les résultats de l'enquête et de la décision de la justice.

236. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Au cours de ma déclaration cet après-midi, j'ai parlé de la décision adoptée le mois dernier par le Comité spécial chargé d'appliquer la résolution 1514 (XV) à propos de la question de Porto Rico. Comme on le sait, la décision fut adoptée par consensus sur la base d'un accord très large entre les membres du Comité de la décolonisation. Les représentants pourront se rendre compte dans les comptes rendus que c'est à cette décision que j'ai consacré l'essentiel de ma déclaration en ce qui concerne Porto Rico.

237. J'aimerais maintenant rappeler à l'Assemblée que, lorsque cette décision a été adoptée par le Comité spécial, la presse nord-américaine, les agences d'information qui obéissent aux intérêts de l'impérialisme nord-américain ont déclenché une campagne qui s'est étendue au moins à tout l'hémisphère, présentant cette décision, ce consensus du Comité spécial, comme une victoire du Gouvernement nord-américain, comme si le Comité s'était déchargé de ses responsabilités en ce qui concerne la question de Porto Rico.

238. Je dois marquer ma satisfaction de voir que, d'après ce que nous avons entendu cet après-midi de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, telle n'est pas la position du Gouvernement nord-américain. Cela me satisfait infiniment parce que mon pays, à l'instar du mouvement patriotique portoricain, a interprété cette décision comme constituant, en fait, un progrès sur la voie de la reconnaissance universelle de la situation existant à Porto Rico et sur la nécessité et le devoir des Nations Unies d'agir en la matière conformément au mandat confié au Comité par la résolution 1514 (XV).

239. Si M. Scranton n'était pas de cet avis, si son gouvernement n'estimait pas maintenant, indirectement, qu'il fallait rejeter ce consensus du Comité spécial, nous ne comprendrions pas pourquoi il se sentirait obligé de venir à la tribune.

240. Je voudrais dire en outre, à l'intention de ce même orateur, que, même s'il a employé des termes plus courtois que son prédécesseur à ses fonctions ici, il a néanmoins réitéré les menaces voilées qu'avait déjà formulées le Gouvernement nord-américain à l'égard des pays qui soutiendraient le droit inaliénable du peuple de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance. Je voudrais indiquer une fois de plus que Cuba, quant à lui, rejette de telles menaces et que, pour ce qui est de Porto Rico, comme de tout autre peuple en lutte pour ses droits nationaux, il peut être assuré que nous continuerons de lui apporter, comme nous lui avons apporté jusqu'à présent, notre appui, car il s'agit là d'une question de principe qu'aucune menace, qu'elle soit proférée brutalement ou présentée de manière courtoise, ne parviendra jamais à modifier.

241. Enfin, je voudrais dire quelques mots à l'orateur qui m'a précédé à cette tribune; il a estimé qu'il valait mieux pour lui grouper les pays qui avaient parlé de la situation dramatique existant au Chili. C'est d'ailleurs fort compréhensible, car c'est la seule façon dont il puisse, en une seule intervention, parler de la vaste gamme de délégations qui, au cours de la discussion générale, ont marqué leur inquiétude et dénoncé les violations des droits de l'homme commises au Chili.

242. Je voudrais simplement signaler à l'Assemblée l'ampleur du mouvement de solidarité avec le peuple chilien, l'universalité des dénonciations des crimes commis par le régime de Pinochet et la répudiation universelle dont fait l'objet ce régime qui est le résultat de l'intervention impérialiste. Ce dernier fait a été reconnu publiquement et officiellement par celui qui, alors, était Président des Etats-Unis. Je dis en passant, à l'intention de M. Scranton, qu'il s'agit du président Nixon, qui avait été élu après des "élections démocratiques" et qui, de manière démocratique, n'occupe plus ses fonctions. L'ex-Président avait reconnu que les Etats-Unis avaient joué un rôle dans la chute du président Allende et dans l'instauration du régime qui opprime à l'heure actuelle le peuple chilien.

243. Le représentant de la junte chilienne a essayé une fois de plus d'introduire ici l'idée que cette dénonciation, cette répudiation universelle dont fait l'objet le régime chilien résultent d'un complot communiste, d'une action internationale du camp socialiste. Je voudrais simplement indiquer à l'intention de l'Assemblée que ma délégation fera distribuer ultérieurement un document qui sera traduit en anglais pour que tous les représentants puissent en prendre connaissance : il s'agit d'une interview qui a paru dans une publication d'Allemagne occidentale — qui n'est certes pas communiste — et dont l'un des interlocuteurs était le cardinal Raúl Silva Henríquez, primat de l'Eglise catholique chilienne, institution qui, comme chacun sait, n'est pas non plus partie au "complot communiste international", on y parle très clairement et en termes très catégoriques du régime nazi qui, aujourd'hui, opprime ce pays. Je voudrais, par simple curiosité, savoir comment, dans la terminologie

de M. Huerta, il qualifie la position du primat de l'Eglise catholique chilienne.

244. M. ALLAF (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'avais pas l'intention de répondre au représentant du régime sioniste. Je dois cependant le faire en raison de sa référence aux événements tragiques du Liban.

245. Le représentant du régime sioniste se trompe lourdement s'il pense que les événements tragiques du Liban peuvent empêcher un représentant de la République arabe syrienne de dénoncer le sionisme et les crimes du régime sioniste dans les territoires arabes occupés, qu'il s'agisse de la Palestine, de l'Egypte, de la République arabe syrienne ou du Liban — car, on le sait, l'agression israélienne va, de temps à autre, jusqu'à la partie méridionale du Liban.

246. Au contraire, les événements du Liban ont pour cause le fait que nous, Arabes, cherchons à vaincre la conspiration visant à détourner les efforts et la lutte des Arabes de l'ennemi véritable, qui est le sionisme, avec son occupation de nos territoires et ses violations des droits nationaux de nos frères palestiniens. Ce que nous tentons de faire au Liban, c'est de mettre un terme aux combats. Nous ne sommes pas là pour nous battre — comme l'affirme le représentant du régime sioniste — mais pour mettre fin aux combats. Nous ne sommes pas là pour tuer, mais pour arrêter la tuerie. Ces combats et cette tuerie ne peuvent que servir les intérêts des ennemis de la nation arabe : Israël et l'impérialisme.

247. Le représentant sioniste ne peut tromper personne lorsqu'il verse des larmes de crocodile à propos de la situation au Liban.

248. Je ne mentionnerai que deux des nombreux objectifs que tentent d'atteindre le sionisme et l'impérialisme en favorisant les combats et la tuerie au Liban.

249. Le premier de ces deux objectifs a été clairement énoncé par le représentant sioniste lui-même dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale le 7 octobre. M. Allon s'est exprimé en ces termes :

“Il y a encore une conclusion à tirer [*de la situation au Liban*] : pendant des années, le monde a été soumis à une propagande effrénée colportant l'idée qu'Israël devrait être remplacé par ce qu'on a convenu d'appeler un Etat démocratique laïque, où musulmans, chrétiens et juifs vivraient dans une béate amitié. Mais où est cet admirable mirage ? ” [22^e séance, par. 156.]

Donc, le premier objectif du sionisme est de discréditer et de détruire ce rêve des Arabes et des Palestiniens : vivre dans un Etat où les populations peuvent coexister et appartenir à la même nation, quelles que soient leur foi, leur race ou leur couleur. Si l'exemple libanais venait à être détruit, le rêve arabe et palestinien serait détruit. C'est pourquoi Israël souhaite que disparaisse le Liban en tant qu'exemple de réalisation de ce rêve.

250. Le deuxième objectif du sionisme et de l'impérialisme est de justifier la création au Moyen-Orient — notre région — d'entités artificielles fondées sur des considéra-

tions ethniques et religieuses. Chacun sait que nous combattons la notion selon laquelle un Etat peut être édifié sur la base exclusive de la religion. Nous ne combattons pas le judaïsme; nous combattons le sionisme, qui affirme que les tenants d'une foi ont le droit exclusif d'exister sur un territoire donné et que ceux qui n'appartiennent pas à cette confession — même si leurs ancêtres ont vécu sur ce territoire pendant des siècles — n'ont pas le droit de s'y trouver.

251. Ainsi les sionistes et les impérialistes ont pensé que, s'ils pouvaient encourager cette lutte fratricide au Liban, la division du Liban deviendrait inévitable, le pays étant partagé en un Etat chrétien et en un Etat musulman, ce qui justifierait le partage précédent de la Palestine en un Etat juif et un Etat musulman. Voilà pourquoi nous luttons pour arrêter les effusions de sang au Liban : nous sommes tous opposés au partage du Liban et à toute menace contre son intégrité territoriale; nous ne voulons pas que l'exemple pernicieux d'un Etat fondé sur la religion se renouvelle dans notre région.

252. Le représentant sioniste ne devrait pas, dans sa joie, exagérer toutes les divergences qui se manifestent dans l'ensemble du monde arabe. Comme l'a dit mon frère de la Libye, c'est un signe du dynamisme arabe et de la ferme résolution des Arabes de rester unis et d'édifier une nation forte. Bien des nations, y compris la grande nation américaine, la grande nation soviétique, la grande nation française, la grande nation espagnole, la nation italienne, la nation allemande, bref, toutes les nations du monde, ont eu des expériences analogues et, de leurs luttes et de leurs guerres civiles, sont nées des nations grandes et unies. Telle est la destinée de la nation arabe, et nous sommes certains que le sang syrien, le sang palestinien, le sang libyen, le sang irakien, le sang libanais, le sang marocain, le sang saoudite, le sang algérien, le sang soudanais, versé pour la défense des droits arabes en Palestine et au Moyen-Orient, coulera encore, s'il le faut, en un seul flot, pour délivrer notre région des maux du sionisme et de l'agression israélienne.

253. M. BENGELLOUN (Maroc) : La délégation marocaine n'a nullement l'intention d'imposer ici une nouvelle intervention sur la question du Sahara. Cette question en effet a été longuement développée par le Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères du Maroc [21^e séance]. Mais il me semble opportun, après avoir entendu le discours du représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, M. l'ambassadeur Rahal, d'apporter à l'Assemblée certaines précisions, d'abord en ce qui concerne le processus de décolonisation, ensuite sur le drame des réfugiés, et enfin, sur la tension qui existe dans la région.

254. En ce qui concerne en effet le problème de la décolonisation, je voudrais rappeler que, pour récupérer ce territoire et pour refaire son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc a toujours fait prévaloir la négociation dans ses relations internationales, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, notamment de son Article 33.

255. Lors de la signature à Madrid, le 7 juillet 1956, de l'Acte d'indépendance, feu Sa Majesté Mohammed V avait expressément émis des réserves sur cette indépendance incomplète parce que n'englobant pas la totalité des

territoires occupés par l'Espagne. Après neuf ans de discussions, de rencontres bilatérales, le Maroc s'est malheureusement heurté à une longue tergiversation de l'Espagne au sujet de ce territoire saharien. Il s'est trouvé de ce fait dans l'obligation de porter l'affaire du Sahara et d'Ifni devant les instances de l'ONU. En effet, lors de sa vingtième session, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 2072 (XX), qui prie instamment

“le Gouvernement espagnol, en tant que Puissance administrante, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la libération de la domination coloniale des territoires d'Ifni et du Sahara espagnol . . .”.

256. En 1974, lorsque la Puissance administrante se préparait à mettre le Gouvernement marocain et l'opinion internationale devant le fait accompli en faisant des provinces sahariennes une entité indépendante, le Maroc et la République islamique de Mauritanie, conscients du danger qui menaçait leur intégrité territoriale, ont proposé à l'Assemblée générale le recours à la Cour internationale de Justice. L'Assemblée générale a répondu favorablement par l'adoption de la résolution 3292 (XXI) du 13 décembre 1974. La Cour internationale de Justice a rendu son avis consultatif au mois d'octobre 1975. Elle a admis que le Sahara n'était pas un territoire en déshérence; elle a également reconnu l'existence de liens juridiques et territoriaux entre les provinces sahariennes, d'une part, le Maroc et l'ensemble mauritanien, d'autre part.

257. Une mission d'enquête, prévue par cette résolution, s'est rendue dans la région et a constaté le caractère spécifique de la décolonisation dans ce territoire.

258. L'on se rappelle que l'année dernière, à un moment critique de l'histoire de la région, le Conseil de sécurité s'est réuni deux fois et a adopté, au terme de ces réunions, les résolutions 377 (1975) et 380 (1975) qui ont fait référence à l'Article 33 de la Charte.

259. Conformément à l'esprit de ces résolutions, des négociations ont été entreprises entre le Maroc et la Mauritanie, d'une part, et la Puissance administrante, d'autre part. Ces négociations ont abouti à l'accord de Madrid du 14 novembre 1975, lequel accord a été enregistré au Secrétariat général des Nations Unies¹¹. L'Assemblée générale en a pris acte dans la résolution 3458 B (XXX).

260. Pour ce qui est de la résolution 3458 A (XXX) invoquée par l'ambassadeur Rahal, le Maroc estime qu'elle est inopérante, puisqu'elle s'adresse à la Puissance administrante, qui a quitté le territoire le 26 février dernier.

261. J'en arrive maintenant au problème préoccupant, et combien douloureux, des réfugiés. De quoi s'agit-il en réalité? Ce que l'on doit rappeler avec objectivité, c'est que l'Algérie, pays frère et voisin, a profité de la réunion de la dernière foire saharienne, qui draine à cette occasion des nomades venant tant du sud du Maroc que du nord de la Mauritanie ou de la région du Sahel, et saisi l'opportunité de la sécheresse qui a sévi dans la région et qui a amené vers

le nord, c'est-à-dire vers le sud-est de l'Algérie, un exode considérable de nomades des pays limitrophes. Tel est le vrai visage des “réfugiés” qu'on invoque aujourd'hui.

262. A cette première mystification s'ajoute celle des chiffres, qui n'ont aucune commune mesure ni avec ceux fournis par la Puissance administrante, ni avec la réalité. En 1973, date, selon les documents officiels, de la création de ce que l'on appelle le Front POLISARIO, on a avancé le chiffre de 5 000; puis ce chiffre a été multiplié par 2, par 3, puis par 10. Certains avancent même le chiffre fantaisiste de 70 000! Si l'on compare les dernières statistiques fournies par l'ex-puissance administrante, qui avait recensé la population comme étant de 73 000; si l'on relève aujourd'hui que 18 000 personnes sont inscrites pour participer aux élections que le Maroc organise en ce moment; si l'on admet que, pour une personne inscrite, il y en a au moins deux autres qui vivent avec elle, et qui, pour des raisons d'âge ou autres, ne remplissent pas les conditions de vote; et enfin si l'on retient le nombre d'ouvriers travaillant à l'étranger, sans compter ceux qui se trouvent dans la partie récupérée par la Mauritanie, on se rend compte de cette mystification de chiffres, utilisée à dessein pour camoufler des mobiles politiques plus ou moins inavouables.

263. L'opinion internationale est consciente de ces affabulations et les observateurs qui se sont rendus sur les lieux ont tous relevé une concentration de femmes et d'enfants démunis de toutes ressources, exposés aux maladies, aux intempéries, à la rigueur du climat, et retenus visiblement contre leur volonté.

264. N'y a-t-il pas une contradiction entre les communiqués qui font état d'attaques au mortier, à la roquette et aux missiles, dans lesquels une certaine presse se plaît à trouver les vertus de combattants aguerris, et la demande d'assistance humanitaire en faveur d'une population déshéritée et démunie de moyens?

265. Quelle solution convient-il d'apporter à ce drame? Elle a été préconisée par l'appel de Sa Majesté le roi du Maroc et de Son Excellence le président Ould Daddah de Mauritanie, et que le Ministre des affaires étrangères a rappelé ici même dans sa déclaration du 7 octobre dernier. Ne s'agit-il pas là de la meilleure assistance à apporter à ces populations afin de leur permettre de retrouver leur pays, leur famille, leurs foyers et leurs biens? N'est-ce pas là la solution idéale pour ramener la concorde, la paix et la sécurité dans la région? N'est-ce pas là, enfin, la solution d'espoir pour ces populations afin de leur redonner le sens de la vie et de leur permettre de s'intégrer et de participer à l'exaltante tâche de reconstruction et de développement de leur pays?

266. C'est cet espoir que les membres du Comité exécutif du Haut Commissariat pour les réfugiés ont voulu exprimer dans une décision adoptée tout récemment à Genève, et dans laquelle le Haut Commissariat a préconisé des solutions permanentes, y compris le rapatriement librement consenti et l'installation à titre durable [voir A/31/12/Add.1, par. 119 B]. Nous espérons — et notre espoir est fondé — que l'Algérie, qui est membre de ce comité, qui a donné son adhésion à cette solution permanente, contribuera dans l'élan commun du Maroc et de la Mauritanie à régler ce problème conformément aux décisions du Comité exécutif du Haut Commissariat pour les réfugiés.

¹¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975, document S/11880, annexe III.

267. Enfin, et m'efforçant d'être le plus bref possible, en ce qui concerne la tension, je voudrais dire à mon ami l'ambassadeur Rahal qu'il a cherché à minimiser avec beaucoup d'arguments la situation qui prévaut dans la région. Je voudrais simplement souligner que cette tension est réelle, qu'elle est grave et que, pas plus tard qu'hier, un journal reconnu comme sérieux, le *New York Times*, en a fourni quelques détails alarmants, en parlant de guérilleros proalgériens armés par l'Algérie avec des bombes, des mitrailleuses, des mortiers et des missiles antiaériens. La communauté africaine en a saisi la gravité lors de son sommet à Maurice¹² et se propose de régler cette question dans le cadre d'un sommet extraordinaire.

268. Ce que le Royaume du Maroc appelle de tous ses vœux, c'est que la paix règne dans cette région, que la concorde regagne les cœurs et que l'esprit de bon voisinage et de coopération reprenne son cours antérieur.

269. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [interprétation de l'arabe] : Je dirai tout d'abord que je n'ai pas l'intention de répondre aux accusations du représentant de l'entité sioniste, car nous avons l'habitude du genre d'accusations qui ont été lancées contre la République arabe libyenne et notre pays frère, l'Irak. Mais en ce qui concerne l'intervention faite par M. Scranton dans l'exercice de son droit de réponse, je tiens à rappeler que M. Scranton n'a réfuté aucun des faits que j'ai mentionnés : premièrement, que les candidats étaient hostiles aux Arabes et, deuxièmement, que la concurrence entre ces candidats avait pour dessein de les rendre sympathiques aux yeux des institutions sionistes.

270. Il est évident que M. Scranton a utilisé la tactique bien connue, qui consiste à rappeler le respect qui est dû à cette assemblée. Mais ce subterfuge ne sert qu'à dissimuler les faits.

271. Et le fait est que nous avons le droit de mentionner ici la campagne électorale américaine, car des questions qui sont pour nous d'une importance vitale y sont traitées. Mais ce faisant, nous n'avons pas l'intention de nous ingérer dans les affaires intérieures des Etats-Unis.

272. Nous avons peut-être dénoncé en termes vigoureux le rôle que jouent les Etats-Unis, mais les paroles servent à exprimer des faits, et les mots que nous utilisons viennent de fond de notre cœur. Nous ne sommes pas hypocrites et nous n'avons pas attaqué le peuple américain. Mais nous condamnons — et nous tenons à réitérer cette condamnation — la conspiration des milieux dirigeants américains avec l'entité sioniste, surtout à l'heure actuelle.

273. M. Scranton, nous vous avons parlé très fermement, mais vous avez lancé des armes destructrices contre nous, et il y a toute la différence du monde entre les paroles et les actes.

274. M. Scranton a dit que les Etats-Unis jouent un rôle positif dans la solution de la crise du Moyen-Orient. J'aimerais poser la question suivante à l'administration

américaine et à l'opinion publique américaine : comment la même personne ou les mêmes milieux peuvent-ils être à la fois des adversaires et des intermédiaires ? Et comment les Etats-Unis peuvent-ils jouer un rôle dans la solution de la crise au Moyen-Orient entre les Juifs et les Arabes — ou entre les Arabes et les sionistes — alors qu'ils ont déjà décidé d'appuyer l'entité sioniste à n'importe quel prix ? "Mon pays, qu'il ait tort ou raison !" Cette phrase prononcée par un amiral américain peut s'appliquer aujourd'hui en ce qui concerne Israël : "Nous appuyons Israël, qu'il ait tort ou raison !" On peut alors se demander si les Etats-Unis peuvent jouer un rôle quelconque, à moins que les prétentions américaines ne soient qu'une farce.

275. Ma dernière observation a trait à la concurrence entre les candidats américains à la présidence, dont j'ai déjà parlé. Je me réfère en fait à ce qui a été publié dans la presse américaine. L'on ne peut pas dire que cela soit dirigé contre le sionisme ou contre le Gouvernement américain, mais on peut lire ce qui suit dans le *Christian Science Monitor* du 13 octobre :

"C'est avec un grain de sel que le public américain prendra tous les débats politiques. Mais, quant à nous, nous sommes inquiets de voir qu'il y ait tant de dénaturation des faits au cours de cette campagne en ce qui concerne la question arabo-Israélienne. M. Carter, en traitant la question d'une façon aussi simpliste, ne fait rien pour éduquer le public. Une fois élu, nous ne savons pas s'il sera plus sympathique envers Israël qu'envers les Etats arabes. Mais l'on peut relever les deux facteurs suivants : Washington n'a pas diminué son appui à Israël, et continue, en fait, à lui fournir des armes généreusement. Israël n'a jamais été plus fort militairement¹³."

276. Le même journal dit, dans le même article :

"Il y a eu plus de passion que de lumière en ce qui concerne la question. Le public bénéficierait plus d'une discussion moins politique, mais plus réfléchie et moins partisane des intérêts nationaux américains au Moyen-Orient¹³."

277. En ce qui concerne un boycottage, je voudrais citer un extrait du même article, qui dit :

"... s'il est élu, il fera certainement vite face à certaines réalités brutales, à savoir que, notamment, un boycottage économique contre les Arabes, qu'il établirait, a-t-il dit, si un autre embargo contre le pétrole était annoncé, n'aboutira vraisemblablement pas. Ils s'adresseront simplement ailleurs pour leurs importations. En tout cas, il n'est pas bon de menacer des pays tels que l'Arabie Saoudite¹³."

278. Dans le *Christian Science Monitor* d'aujourd'hui, un citoyen américain écrit ce qui suit :

"... Non seulement l'Arabie Saoudite et d'autres pays arabes peuvent se passer du commerce avec les Etats-Unis. Ils s'en passent, et chacun dans ce pays devrait en être conscient avant de crier au boycottage des pays arabes. Mon mari et moi avons résidé, presque toute l'année

¹² Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Port-Louis, Maurice, du 2 au 6 juillet 1976.

¹³ Cité en anglais par l'orateur.

dernière, à Tripoli, en Libye, où il a installé un oléoduc au nouvel aéroport de Tripoli. Nous avons également vécu là-bas de 1968 à 1970, avant, pendant et après la révolution de 1969, qui a permis au colonel Khadafi d'accéder au pouvoir. Pendant ces deux périodes, les biens de consommation et de matériel de construction venaient surtout d'Europe, d'Asie, et même de Russie pour une grande partie. Nous avons aussi des produits américains — mais ils constituaient un petit pourcentage — plus accessibles à certains moments qu'à d'autres et toujours plus chers dans un marché qui souffrait déjà de l'inflation. Nous étions heureux de les avoir, car ils étaient en général de qualité supérieure, mais nous avons très bien appris à nous en passer. Si les Etats-Unis choisissent de ne pas avoir de relations commerciales avec ces pays arabes, beaucoup d'autres souhaitent remplir le vide¹³."

279. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Le représentant du Chili a demandé à prendre la parole une deuxième fois pour exercer son droit de réponse. Avant de la lui donner, je juge opportun d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 35 du règlement intérieur, selon lequel le Président peut proposer de limiter à deux le nombre des interventions de chaque représentant dans l'exercice du droit de réponse. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

280. M. HUERTA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Je demande aux membres de l'Assemblée de m'excuser de prendre encore quelques minutes de leur temps, mais il est nécessaire, après l'intervention du représentant de Cuba, de remettre les choses à leur place.

281. Le représentant de Cuba a cité, comme fait indéniable, l'intervention des Etats-Unis dans le renversement du gouvernement précédent du Chili. Tous les représentants, tout le public nord-américain et le monde entier ont pu lire le rapport du Comité présidé par le sénateur M. Frank Church, dans lequel on arrive à la conclusion nette et claire qu'il n'y a aucun rapport entre les forces armées du Chili et les agences de renseignements des Etats-Unis. C'est un démenti formel.

282. Ensuite, on a fait allusion à des paroles qui auraient été prononcées par l'archevêque de Santiago du Chili, le cardinal Raúl Silva Henríquez. A ce sujet, je me bornerai à citer le démenti de l'Archevêque de Santiago aux déclarations qu'il aurait prétendument faites au journal *Frankfurter Allgemeine*, et qui signale que :

"...les notions d'ordre politique attribuées à Son Eminence le Cardinal sont une déformation complète de sa pensée, quant à la forme et quant au fond, qui a été clairement formulée dans les actes et les déclarations publiques du prélat chilien."

Voilà la déclaration officielle de l'Archevêque de Santiago, que nous ferons d'ailleurs distribuer en temps opportun¹⁴.

283. Enfin, le représentant de Cuba a demandé où la délégation chilienne situe le Cardinal. Nous situons notre

prélat, le cardinal Silva Henríquez, parmi les Chiliens dont on a déformé les paroles.

284. M. RAHAL (Algérie): J'ai fait tout à l'heure une intervention assez longue et je ne vais pas retenir très longtemps l'attention de cette assemblée.

285. Lorsque mon cher ami, l'ambassadeur Bengelloun, représentant du Maroc, est venu tout à l'heure à cette tribune, je pensais qu'il allait répondre à certains des développements qu'au nom de mon ministre j'avais lus tout à l'heure. En fait, il a développé une argumentation qui n'est étrangère ni à ma délégation, ni aux membres de l'Assemblée générale. Je crois que l'ambassadeur Bengelloun n'a pas participé au débat que nous avons eu l'année dernière sur la question du Sahara, sans cela, il aurait été conscient que son argumentation a déjà été développée par la délégation marocaine et que, de son côté, la délégation algérienne a pu réfuter une partie de cette argumentation ou corriger certains autres arguments.

286. Je ne ferai pas comme lui et, bien entendu, je ne vais pas répéter ici cette argumentation, qui est, de toute manière, disponible dans les procès-verbaux des débats de l'année dernière sur cette question. Je note, cependant, avec le plus grand intérêt, son appel à la concorde entre des pays voisins et je tiens à lui dire la disponibilité du Gouvernement algérien et de ses responsables à retrouver avec les peuples voisins la voie de la fraternité, qui se fonde sur le règlement des problèmes qui, justement, troublent actuellement cette situation. Mais le règlement des problèmes nécessite en premier lieu que l'on considère ceux-ci dans leur réalité, que l'on ne recule pas devant la reconnaissance des faits tels qu'ils sont, que l'on n'essaie pas de se dérober derrière des illusions qui, tôt ou tard, seront ébranlées, secouées, lorsque la réalité reprendra la première place.

287. C'était l'objet de l'intervention que j'ai faite tout à l'heure. Il est très dangereux pour le règlement des problèmes que le Gouvernement marocain continue à considérer que le problème du Sahara est déjà réglé, parce que cela est faux. Il est très dangereux pour le Gouvernement marocain de considérer que les réfugiés sahraouis qui sont actuellement en Algérie sont des agents de l'Algérie, retenus de force par l'Algérie, et qu'en outre ce ne serait pas des Sahraouis, parce que ces affirmations sont fausses.

288. Je reconnais, et je l'ai dit tout à l'heure, qu'il existe un état de tension dans la région, mais la cause en est justement le non-règlement du problème sahraoui. Je pense donc qu'il est faux encore de considérer que le problème sahraoui n'existe plus, alors que ce qui l'a remplacé c'est la tension entre les pays de la région. Tant que le Gouvernement marocain envisagera le problème de cette manière, je pense qu'il s'éloigne d'un règlement de cette question, comme il s'éloigne aussi du rétablissement avec le Gouvernement algérien de relations dénuées de tout caractère d'hostilité. En tout état de cause, le Gouvernement algérien n'a aucune raison de diriger quelque hostilité que ce soit à l'égard du peuple marocain ou du Gouvernement marocain ou de quelque autre pays que ce soit. Il se trouve que la manière dont la décolonisation du Sahara a été faite ne correspond pas du tout à ce que pense le Gouvernement algérien et que cette manière de décoloniser le Sahara heurte les convictions mêmes du peuple algérien. Nous

¹⁴ Distribué ultérieurement sous la cote A/31/300.

l'avons dit avant que la solution du problème du Sahara en arrive à ce point; nous l'avons dit avant que la Cour internationale de Justice ne rende son avis consultatif; nous l'avons dit avant que le Gouvernement marocain n'ait pris les dispositions qui lui ont fait occuper une partie du Sahara. Je ne reviens pas en particulier sur la signification qu'il faut donner à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice que l'on ne peut considérer comme une autorisation donnée au Gouvernement marocain d'occuper le Sahara que par un abus d'interprétation qu'il suffit d'être de bonne foi pour reconnaître immédiatement. Cela étant dit, le Gouvernement algérien ne perd pas l'espoir que la sagesse prévaudra et qu'au lieu de s'obstiner sur une position indéfendable et qui ne correspond ni à la réalité, ni à nos principes, ni à nos décisions, ni à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, ces réalités seront reconnues pour ce qu'elles sont, et c'est à partir de là qu'elles pourront trouver un règlement.

289. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais redire ce que j'ai déjà dit. J'ai parlé d'une interview donnée par le cardinal Raúl Silva Henríquez à une personnalité norvégienne, publiée à Oslo et aussi dans une publication de la République fédérale d'Allemagne. Le représentant du Gouvernement chilien a avancé que cette entrevue aurait été démentie — ou que certaines de ses implications auraient été démenties par l'archevêque du Chili.

290. Je voudrais simplement vous dire que l'Assemblée pourra juger de la valeur des affirmations et du démenti qui vous seront présentés par des militaires du Gouvernement chilien qui ont fait dans leur vie des affirmations aussi solennelles que celles qu'ils ont faites ici, notamment le serment de respecter les institutions de leur pays et de soutenir le gouvernement, pour ensuite obéir à des plans et à des objectifs de l'impérialisme étranger, comploter contre ce gouvernement, saboter sa constitution, la fouler aux pieds et soumettre le peuple chilien à un régime de terreur et d'oppression comme celui qui existe à l'heure actuelle dans ce pays.

291. Il a également insinué que les membres de l'Assemblée étaient tellement ignorants qu'ils ne savaient pas que les autorités nord-américaines avaient admis à plusieurs reprises la responsabilité des autorités des Etats-Unis dans les événements chiliens, leur conspiration contre le gouvernement populaire du président Allende et leur responsabilité dans la chute de ce gouvernement.

292. Je voudrais simplement mentionner le plus récent appel de cette admission dont on a d'ailleurs parlé à d'autres occasions dans ce débat. Je veux parler d'un récent débat télévisé entre les deux candidats à la présidence des Etats-Unis d'Amérique. Le gouverneur Carter, à plusieurs reprises, a parlé particulièrement de la responsabilité du Gouvernement des Etats-Unis dans la chute du gouvernement du président Allende, de la responsabilité du Gouvernement des Etats-Unis en ce qui concerne la situation existant dans ce pays et de sa responsabilité en ce qui concerne la violation des droits de l'homme au Chili. Le président actuel des Etats-Unis, candidat du parti républicain, M. Ford, qui a la plus haute responsabilité dans l'administration des Etats-Unis à l'heure actuelle, a préféré, comme chacun sait, garder le silence et ne faire aucun

commentaire à ce propos. Il est facile de comprendre, logiquement, les raisons de ce silence.

293. Le représentant qui a parlé au nom du Chili il y a quelques instants est un militaire de carrière; il sait, comme le dit un proverbe castillan, que "là où le capitaine commande le marin n'a rien à dire". Le moins que l'on puisse attendre en l'occurrence de l'amiral Huerta, c'est qu'il observe la même discrétion que son chef suprême, le président Ford.

294. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : La discussion générale vient de prendre fin. Cette année, il a été exceptionnel à plusieurs égards. Jamais il n'y a eu autant de participants : 134 au total. En outre, nous avons eu l'honneur d'entendre un chef d'Etat et sept premiers ministres. Je crois qu'à aucun autre moment autant de premiers ministres ne sont venus faire une déclaration au cours de la discussion générale. Deux d'entre eux au moins ont parlé non seulement au nom de leur pays même, mais au nom de groupes importants de Membres de l'Organisation. Cela en soi est très important. Six premiers ministres adjoints et 105 ministres des affaires étrangères ont parlé au cours de la discussion générale. C'est une participation à un niveau très élevé et la qualité du débat également était très élevée. Cela ne diminue en rien la qualité de la participation à la discussion générale des années précédentes. Cependant, le niveau de participation cette année a été remarquable.

295. A part cela, le débat lui-même s'est déroulé avec décorum et dignité, conformes aux principes et à l'idéal élevé des Nations Unies. Il ne me reste plus qu'à remercier tous ceux qui ont participé à la discussion générale, et en particulier le Chef d'Etat et les Premiers Ministres, ainsi que les Ministres des affaires étrangères pour la contribution qu'ils ont apportée aux travaux de notre session grâce à leur examen d'ensemble de la situation internationale. J'espère très sincèrement que cet esprit constructif d'échanges de vues qui a marqué la discussion générale prévaudra tout au long de cette session et influencera nos débats et nos décisions au cours des semaines à venir. Même si nous avons de profonds désaccords, j'espère que nos verdicts seront toujours justes et équitables.

296. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier chaleureusement tous ceux qui m'ont félicité à l'occasion de mon élection à la présidence de cette session. Ces félicitations ont parfois été exprimées en des termes qui me gênaient, car je les trouvais trop généreux. Ils m'ont trouvé des qualités que je ne me connaissais pas jusqu'à présent. Je tiens à les remercier des bons vœux qu'ils m'ont adressés et je tire de cela la conviction reconfortante que je pourrai faire appel à la coopération de toutes les délégations pour assurer le déroulement ordonné et efficace de nos travaux au cours de cette session.

297. Enfin, sur la demande de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine, je voudrais transmettre à l'Assemblée l'expression de sa gratitude pour le souci et l'appui manifestés par de nombreuses délégations à l'égard de la cause palestinienne et lui faire part de sa décision d'utiliser les bons offices de la Ligue des Etats arabes pour régler les problèmes et les différends arabes.

La séance est levée à 20 h 45.